



Le bâti rural - Nomenclature des fiches



Fiche A - Fermes - caractéristiques à préserver

Fiche B - Logis de manouvriers - caractéristiques à préserver

Fiche C - Granges et annexes- caractéristiques à préserver

Fiche N°1 - toiture - préconisations

Fiche N°2 - ravalement - préconisations

Fiche N°3 - modification et suppression d'ouvertures - préconisations

Fiche N°4 - menuiseries et serrureries - préconisations

Fiche N°5 - peinture des menuiseries - préconisations

Fiche N°6 - véranda - préconisations

Fiche N°7 - extension - préconisations

Fiche N°8 - constructions annexes - préconisations

Fiche N°9 - transformer une grange en habitation - préconisations

Fiche N°10 - éléments techniques - préconisations

Fiche N°11 - clôtures minérales et murs de soutènement - préconisations

Fiche N°12 - clôtures végétales, grilles et palisses - préconisations

**Fiche N°13 - aménagement des cours et espaces libres visibles depuis
le domaine public - préconisations**

Fiche P1 - plantations en zone habitée mi-ombre (est ou ouest) - préconisations

Fiche P2 - plantations en zone habitée plein soleil (sud, sud-ouest) - préconisations

Avertissement

La majorité des photographies de ce document a été prise sur le territoire communal d'Azay-sur-Indre. Cependant quelques exemples ont été pris en dehors de ce périmètre ou sont issus de recherches iconographiques permettant d'illustrer le propos. Les noms des auteurs des œuvres présentées à cet effet sont indiqués lorsqu'ils sont connus.

Les illustrations et photographies de ce document ne sont présentées qu'à seul titre informatif. Cette publication n'ayant aucun but commercial ni publicitaire, la responsabilité du CAUE Touraine ne saurait aucunement être engagée quant au droit à l'image.

La reproduction sous quelque forme qu'elle soit de tout ou partie de ce document est interdite sans l'autorisation expresse du CAUE Touraine.



Le bâti rural - fermes

A

Caractéristiques à préserver

L'intervention sur le bâti ancien représentatif de l'architecture traditionnelle locale doit se faire dans le respect de ses particularités. Quelle que soit la nature des travaux (entretien, restauration, restructuration, création d'extensions ...), il faut préserver les caractéristiques de chaque typologie : implantation, composition des façades, vocabulaire architectural, nature de la maçonnerie et de la couverture.

Toute intervention sera, autant que possible, exécutée avec des matériaux et mises en œuvre similaires à ceux d'origine.

Les fermes accueillent les différentes fonctions liées à l'activité agricole. **Construites à partir des ressources naturelles de leurs sites d'implantation, leur architecture est «liée au sol».**

L'architecture des fermes témoigne d'un esprit pragmatique: elle est une **réponse à des usages spécifiques, aux facteurs climatiques et topographiques** du site d'implantation.

Les fermes partagent toutes une racine commune, la longère, qui réunit sous le même toit un ou deux logis et les dépendances. La juxtaposition des différentes fonctions se fait selon un ordre précis : habitation, étable (pour bénéficier de la chaleur des animaux), remise, grange.



La longère

Organisation spatiale

L'implantation et l'architecture des bâtiments répondent à plusieurs impératifs : **utiliser au mieux la surface du terrain, afin de disposer d'un espace de travail et de vie au sud, en se protéger des vents dominants.**

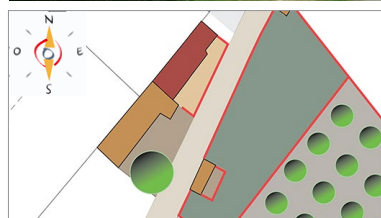
C'est donc la forme de la parcelle, l'orientation et les besoins en hébergement et en espaces de stockage qui définissent la structure architecturale de la ferme.

Le bâti s'aligne le plus souvent sur les limites parcellaires, en tournant la façade principale du logis et l'espace de travail au

sud, sud-est. Celui-ci est parfois planté d'un arbre à feuillage caduc afin d'apporter ombre et fraîcheur en été et permettre un bon ensoleillement en hiver.

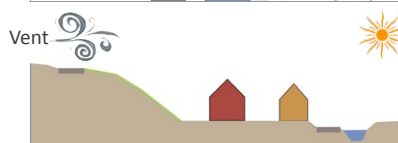
Pour se protéger des vents dominants, le bâti traditionnel tire aussi parti du relief. En plaine, il se love au pied d'une butte, en vallée, il s'implante en pied de coteau.

La longère



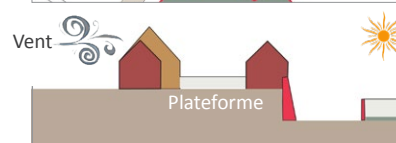
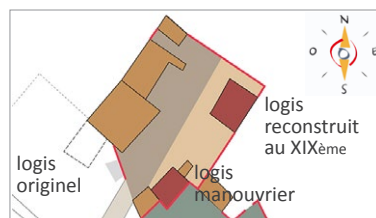
Logis Dépendances

Sur cour ouverte



Cour Espace de travail Potager

Sur cour fermée



logis original logis reconstruit au XIXème logis manouvrier Plateforme Mur de clôture Voie

Composition des façades

La **façade du logis principal** est simple, mais n'en est pas moins ordonnancée (composée) : les linteaux des baies sont alignés entre eux, la lucarne est implantée dans l'axe de la porte, d'une fenêtre ou d'un trumeau (partie pleine entre deux baies).

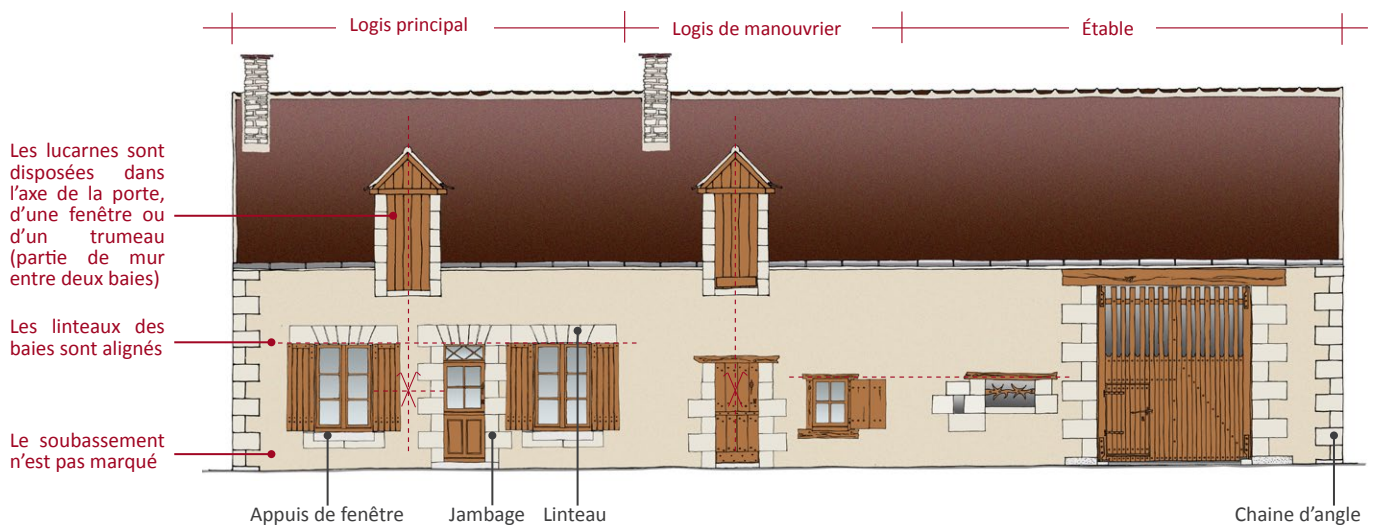
Les proportions des ouvertures et leur positionnement dans la maçonnerie permettent d'apporter aux pièces un éclairage optimum en hivers et minimum en été afin d'éviter la surchauffe.

Le bloc «porte-fenêtre», constitué d'une porte et d'une fenêtre accolée est un élément caractéristique du bâti rural.

Souvent, la porte et la fenêtre partagent un jambage commun et parfois un linteau unique.

Les éléments structuraux des ouvertures (appuis, jambages et linteaux) sont réalisés en pierres de taille appareillées, constituant l'un des éléments décoratifs de la façade avec la cheminée, la lucarne et la corniche lorsqu'elle est présente.

Les façades nord, nord-ouest ne comportent pas ou peu d'ouvertures. De petites dépendances (cellier, bûcher, saoul à cochon) y sont parfois accolées, constituant un espace tampon renforçant la protection contre le froid.



Maçonnerie

Les maçonneries sont réalisées en moellons (pierres brutes ou grossièrement équarries) hourdés d'un mélange de terre, de sable et de chaux. Les éléments structuraux (chaîne d'angle, jambage et linteau des baies) sont en pierre de taille.

Ces **maçonneries grossières n'étaient pas destinées à être vues** et de par la nature du mortier **doivent être protégées** des eaux de ruissellement et des remontées capillaires **par un enduit à la chaux aérienne naturelle**.

Le traitement traditionnel des enduits sur le bâti rural ne présente **pas d'inscription de soubassement**.

Sur le **logis fermier**, l'**ensemble des façades** est traité de façon **homogène**, par un enduit plein, de finition grattée fin ou talochée.

Sur les **bâtiments annexes** et sur le **logis de manouvrier**, il a été constaté que les **façades secondaires et non exposées aux vents dominants**, c'est-à-dire les façades sud-est, est, puissent être traitées en **enduit à pierre vue**.

Dans tous les cas, **l'enduit affleure les éléments de modénature** (encadrement de baies et chaîne d'angle). C'est donc l'épaisseur des pierres de taille constituant les modénatures qui détermine la finition de l'enduit.



Couverture

Les toitures présentent deux versants à forte pente, dressés sur des pignons droits. La couverture est en **tuile plate «petit moule»**. Le faîtage est en tuiles faîtières scellées au mortier de chaux naturelle et fini avec crêtes et embarures.



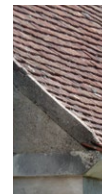
Sur le logis fermier, la présence d'une **corniche** est assez rare. Si une corniche est présente, elle est généralement constituée de pierres de taille juste épannelées. Dans ce cas aussi, la présence de gouttière est assez rare.



A l'égout, les saillies de toiture avoisinent les 20 cm minimum en présence d'une gouttière. La **gouttière est de modèle havraise**. Gouttière et descente d'eau pluviale sont réalisées en **zinc**.



En pignon, la **rive de toiture** présente un faible débord et un chevron en chêne, posé à l'aplomb du mur. Sur les pignons exposés aux vents dominants, le chevron est parfois protégé par une ruellée de mortier de chaux.



Lucarnes

Les lucarnes des logis fermiers sont des **gerbières**, caractérisées par leur hauteur permettant d'engranger les récoltes au grenier. Elles sont traitées en **bâtière** (toiture à deux versants). Les **jambages** sont généralement en pierre. Sur les bâtiments modestes, les **frontons** et les **jouées** (côtés) sont en bois, sur les fermes plus riches ils sont en pierre.



Fronton bois
Jambage en pierre
formant jouée



Gerbière en bâtière à fronton pierre

Ce type de lucarne peut présenter un débord de toiture, lorsqu'il est orienté en sud-est, sud ou sud-ouest.

Sur certaines grandes fermes, donc plus aisées, les lucarnes en pierre ont un fronton bombé dit «en chapeau de gendarme»



Gerbière en bâtière avec débord de toiture



Gerbière en chapeau de gendarme

Cheminées

Les souches de cheminées traduisent le nombre de logis réunis sous le même toit. Elles témoignent du fonctionnement originel du bâtiment.

Elles sont situées en pignon ou au niveau des murs de refend, à proximité du faîtage.

Les souches ont une section rectangulaire (environ 0,40 m x 1,00 m). Elles sont le plus souvent traitées en moellons enduits et couronnées par deux ou trois rangées de tuiles. Plus rarement, la souche est traitée en pierre de taille, couronnée par des tuiles ou une pierre posée en saillie.

La souche traitée en brique est souvent issue d'une réfection ultérieure.



Menuiseries et serrureries

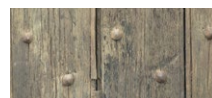
Les **menuiseries** sont toujours réalisées **en bois**. A l'image du bâti rural, elles sont de traitement simple. Ce sont les éléments de serrurerie (serrures, loquets ...), les ferrures (gonds, crapaudines, pentures ...) et le traitement des joints d'assemblage des planches qui constituent les éléments décoratifs de ces menuiseries.



Joint en astragale



Joint en grain d'orge



Joint rainuré-bouveté



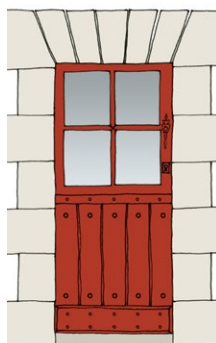
Joint avec baguette couvre-joint

Portes

Les portes s'ouvrent en **deux vantaux horizontaux** indépendants. Ce système permettait de ventiler le logis en interdisant l'accès des animaux de basse-cour.

Le vantail supérieur est vitré. Il comporte quatre carreaux joints par des petits bois. Il peut être occulté par un volet amovible.

Les portes **les plus anciennes** sont simples. Elles n'ont pas d'imposte. Leur panneau inférieur est constitué de **larges planches verticales**.



Les portes **plus récentes** ont un panneau inférieur généralement décoré par **deux panneaux verticaux saillants**, appelés tables saillantes. Ces portes sont **surmontées d'une imposte vitrée**, dont l'assemblage des petits-bois est décoratif (les petits-bois, droits ou courbes, forment un entrelacs de losanges)

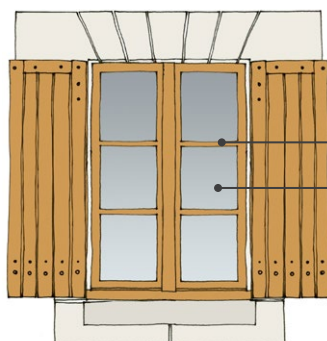


Fenêtres

Les fenêtres comportent **deux vantaux**, chacun divisé en **trois carreaux** séparés par des petits bois.

Les proportions des fenêtres et leur position dans le mur permettent un ensoleillement optimum en hiver et évitent la surchauffe en été.

La hauteur de la fenêtre est égale à 1,4 à 1,6 fois sa largeur.



Petit bois

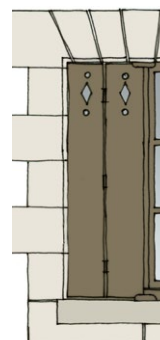
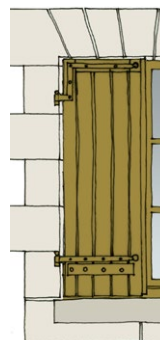
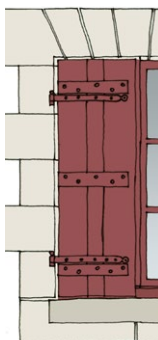
Vantail divisé en trois carreaux

Contrevents

Les fenêtres sont toujours équipées de contrevents (volets) qui participent à l'expression de la façade.

Dans la majorité des cas, les contrevents sont rabattables en façade (volets battants). Ils sont constitués de planches verticales jointives, assemblées par des traverses en bois ou en fer.

Les fenêtres de certaines fermes sont équipées de contrevents rabattables en tableau. Ils sont constitués de deux panneaux articulés. Ces derniers peuvent comporter un jour de ventilation, traité comme élément décoratif : losange, croissant de lune, motif floral ...



Jours de ventilation

Le bâti rural - Logis de manouvriers

B

Caractéristiques à préserver

L'intervention sur le bâti ancien représentatif de l'architecture traditionnelle locale doit se faire dans le respect de ses particularités. Quelle que soit la nature des travaux (entretien, restauration, restructuration, création d'extensions ...), il faut préserver les caractéristiques de chaque typologie : implantation, composition des façades, vocabulaire architectural, nature de la maçonnerie et de la couverture.

Toute intervention sera, autant que possible, exécutée avec des matériaux et mises en œuvre similaires à ceux d'origine.

Le logis de manouvrier abritait les ouvriers d'une ferme. Construit à proximité de l'exploitation agricole à laquelle il était rattaché, sa construction traduit un souci d'économie de moyens et de matériaux. C'est une unité d'habitation réduite à sa plus simple expression : une pièce de vie d'environ 25 m², équipée d'un foyer et parfois d'une bassie (évier en pierre, généralement situé sous l'unique fenêtre du logis), à laquelle sont parfois associés une chambre et une petite dépendance (remise ou étable). Il est fréquent que plusieurs logis soient construits sur une même parcelle ou sous un même toit. Dans ce cas, c'est le nombre de cheminées qui traduit le nombre d'unités d'habitation.



Le logis de manouvrier

Organisation spatiale

Comme pour les fermes, c'est la rationalisation de la surface foncière qui détermine les types d'organisation spatiale : **construction en bande**, construction **autour d'une cour commune** et construction **individualisée dans l'enceinte de la ferme**. L'implantation de la maison de manouvrier est elle aussi, guidée par l'orientation du bâtiment de façon à se protéger des vents dominants du nord, nord-ouest en lui opposant une façade aveugle ou un pignon et en positionnant la façade principale et l'espace de travail au sud, sud-est.

Lorsque les maisons de manouvriers s'organisent autour d'une cour commune, la limite sud de la parcelle est laissée libre de toute construction afin de permettre l'ensoleillement optimum de la cour et des façades principales des logis. Seule exception, la maison de manouvrier implantée dans l'enceinte de la ferme. Son implantation est subordonnée à celles du logis principal et des dépendances à qui l'on réserve la meilleure orientation.

En bande



Sur cour



Dans l'enceinte de la ferme



Logis

Potager

Cour

Voie

Composition des façades

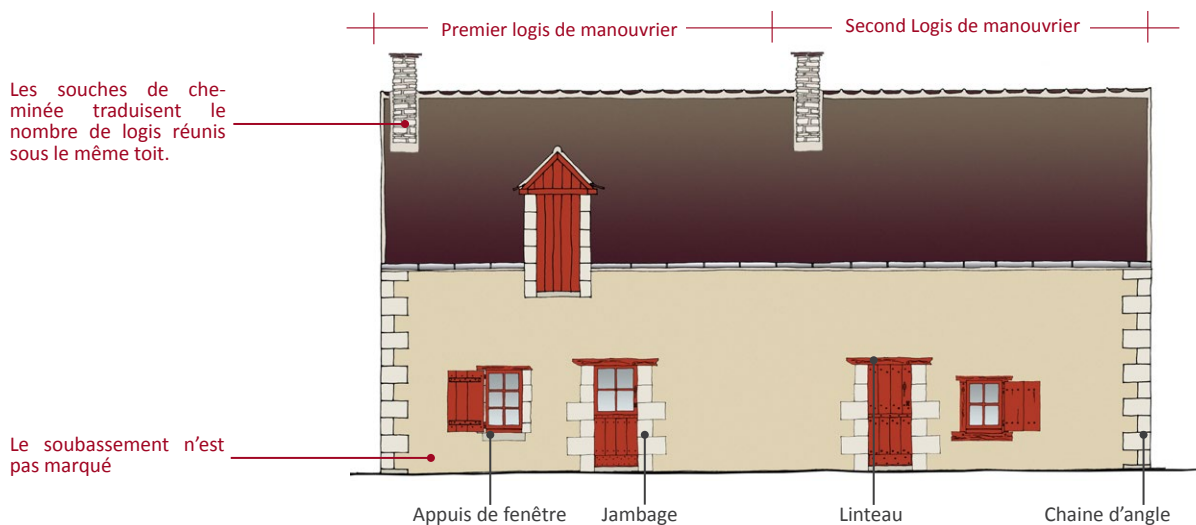
Le souci d'économie de moyens se retrouve dans la composition de **la façade** qui **comporte peu d'ouvertures** : un point d'entrée, la porte et une prise de jour, la fenêtre desservent l'unique pièce de vie. Une lucarne permettant de desservir le grenier depuis l'extérieur complète parfois la composition.

Les ouvertures ont des dimensions plus petites que celles du logis fermier.

Les éléments structurels des ouvertures (appuis, jambages et linteaux) ne sont que **rarement traités comme éléments décoratifs de la façade**. A l'image des dépendances de fermes,

les linteaux des ouvertures sont traités en bois et non en pierre de taille. La corniche, qui constitue un élément de transition entre le mur et la toiture est pratiquement toujours absente.

Les façades nord, nord-ouest ne comportent généralement pas d'ouvertures. Si c'est le cas, il s'agit d'une porte seule, permettant d'accéder au jardin potager annexé au logis, en fond de parcelle, si la superficie de celle-ci le permet. Comme sur les fermes, de petites dépendances (cellier, bûcher, saoul à cochon) sont parfois accolées aux façades les plus exposées au froid.



Maçonnerie

Les maçonneries sont réalisées en moellons (pierres brutes ou grossièrement équarries) hourdés d'un mélange de terre, de sable et de chaux. Les éléments structurels (chaîne d'angle, jambage des portes) sont en pierre de taille. Les jambages et appuis des fenêtres peuvent être traités en pierre ou en bois. Les linteaux, quant à eux, sont le plus souvent réalisés en bois.

Les **maçonneries de moellons n'étaient pas destinées à être vues** et de par la nature du mortier **doivent être protégées des eaux de ruissellement et des remontées capillaires par un enduit à la chaux aérienne naturelle**.

Le traitement traditionnel des enduits sur le bâti rural ne pré-

sente **pas d'inscription de soubassement**.

Sur le **logis de manouvrier**, la **façade principale et celle, la plus exposée aux vents dominants** (façade ouest), sont traitées par un enduit plein, de finition grattée fin ou taloché.

Les **façades secondaires et non exposées aux vents dominants**, c'est-à-dire les façades sud-est, est, sont parfois traitées en **enduit à pierre vue**, comme sur les bâtiments annexes.

Dans tous les cas, **l'enduit affleure les éléments de modénature** (encadrement de baies et chaîne d'angle). C'est donc l'épaisseur des pierres de taille constituant les modénatures qui détermine la finition de l'enduit.

Façade principale : enduit plein, finition talochée ou grattée fin

Absence de soubassement



Linteau en bois

L'enduit affleure les éléments de modénature en pierre de taille

Jambage en pierre de taille



Couverture

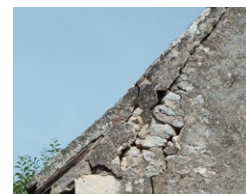
Les toitures présentent deux versants à forte pente, dressés sur des pignons droits. La couverture est en **tuile plate «petit moule»**. Le faîtage est en tuiles faîtières scellées au mortier de chaux naturelle et fini avec crêtes et embarrures.



En pignon, la **rive de toiture** présente un faible débord et un chevron en chêne, posé à l'aplomb du mur. Sur les pignons exposés aux vents dominants, le chevron est parfois protégé par une ruellée de mortier de chaux.



A l'égout, les saillies de toiture avoisinent les 20 cm minimum en présence d'une gouttière. La **gouttière est de modèle havraise**. Gouttière et descente d'eau pluviale sont réalisées en **zinc**.



Lucarnes

Les lucarnes des logis manouvriers sont des **gerbières**, caractérisées par leur hauteur permettant d'engranger les récoltes au grenier. Elles sont traitées en **bâtière** (toiture à deux versants).

Les **jambages** sont en bois ou en pierre.

Les **frontons** sont en bois. Sur le logis manouvrier rattaché à de riches fermes, les frontons peuvent être traités en pierre, mais ce cas de figure est assez exceptionnel.

Les **jouées** (côtés) sont réalisées en bardage de bois posé parallèlement à la pente de toit, pour les plus anciennes et les plus modestes, en moellons enduits, en pierre ou en ardoise lorsqu'elles ont été refaites après le XIX^e siècle.



Fronton en bois
Jambage en pierre
Jouée en bardage bois



Fronton bois
Jouée en moellons enduits
Jambage en pierre



Fronton bois
Jambage en pierre formant jouée



Fronton bois
Jambage en pierre
Jouée en ardoise

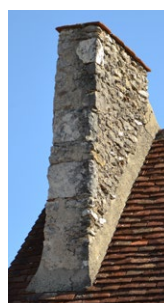
Cheminées

Les **souches de cheminées** traduisent le nombre de logis réunis sous le même toit. Elles témoignent du **fonctionnement originel du bâtiment**.

Elles sont **situées en pignon** ou au niveau des **murs de refend**, à **proximité du faîtage**.

Les souches du logis manouvrier sont massives. Elles ont une **section rectangulaire** (environ 0,40 m x 1,40 m). Elles sont le plus souvent traitées en moellons enduits et couronnées par deux ou trois rangées de tuiles ou une pierre de taille posée en saillie.

La souche traitée en brique plate ancienne est souvent issue d'une réfection ultérieure.



Menuiseries et serrureries

Les **menuiseries du logis de manouvrier** sont d'une **extrême simplicité**. Elles répondent à un besoin fonctionnel. Elles sont toujours réalisées **en bois**. Ce sont les éléments de serrurerie (serrures, loquets ...), les ferrures (gonds, crapaudines, pen- tures ...) qui constituent les éléments décoratifs de ces me- nuiseries.



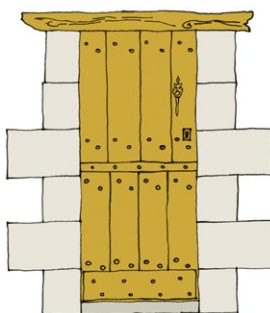
Portes

Les portes s'ouvrent en **deux vantaux horizontaux** indépendants. Ce système permettait de ventiler le logis en interdis- sant l'accès des animaux de basse-cour.

Le vantail inférieur est constitué de **larges planches verticales jointives**.

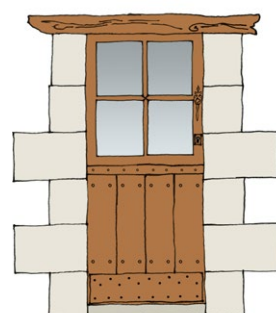
Le vantail supérieur est le plus sou- vent plein, constitué lui aussi de larges planches verticales.

Lorsque le vantail supérieur est vitré, il comporte quatre carreaux joints par



des petits bois. Des ferrures fixées au cadre de la porte permettent de positionner un contrevent amovible.

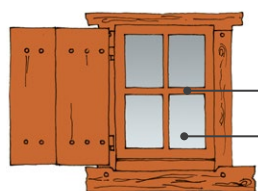
Lorsque la hauteur de pas- sage le permet, ce qui est exceptionnel, une imposte vitrée, divisée en deux ou quatre carreaux peut sur- monter la porte.



Fenêtres

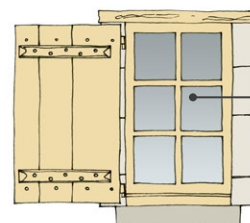
Les fenêtres comportent **un seul vantail**, chacun divisé en **quatre ou six carreaux** séparés par des petits bois.

La hauteur de la fenêtre est égale à 1,4 à 1,6 fois sa largeur.



Jambage, linteau et appuis en bois

Petit bois
Vantail divisé en quatre carreaux



Jambage et appuis en pierre de taille. Linteau en bois

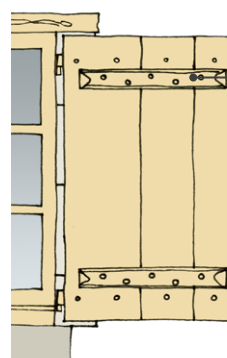
Vantail divisé en six carreaux

Contrevents

Les fenêtres sont équipées d'un seul contrevent plein rabat- table en façade (volet battant).

Ce contrevent est constitué de larges planches de bois, jointes par deux traverses en bois ou en fer sans écharpe.

Les planches constituant le contrevent n'ont pas toujours la même largeur. Dans ce cas, la largeur des planches va décrois- sante depuis l'intérieur vers l'extérieur du contrevent.



Traverse en bois

Le bâti rural - Granges et annexes

Caractéristiques à préserver

C

L'intervention sur le bâti ancien représentatif de l'architecture traditionnelle locale doit se faire dans le respect de ses particularités. Quelle que soit la nature des travaux (entretien, restauration, restructuration, création d'extensions ...), il faut préserver les caractéristiques de chaque typologie : implantation, composition des façades, vocabulaire architectural, nature de la maçonnerie et de la couverture.

Toute intervention sera, autant que possible, exécutée avec des matériaux et mises en œuvre similaires à ceux d'origine.

Les granges et bâtiments annexes des fermes servaient à stocker le matériel et à abriter le bétail. Toujours construits sur la même parcelle que le logis fermier, **leur construction traduit un souci d'économie de moyens et de matériaux**. La surface et le volume du bâtiment sont fonction de sa destination.



Grange et annexes

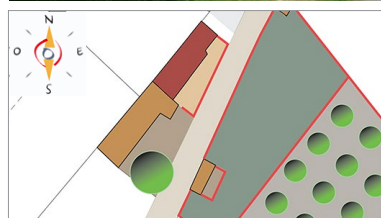
Organisation spatiale

L'implantation et l'architecture des bâtiments répondent à plusieurs impératifs : **utiliser au mieux la surface du terrain, afin de disposer d'un espace de travail et de vie au sud, en se protéger des vents dominants.**

C'est donc la forme de la parcelle, l'orientation et les besoins en hébergement et en espaces de stockage qui définissent la structure architecturale de la ferme.

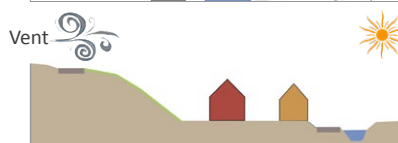
Le bâti s'aligne le plus souvent sur les limites parcellaires, en tournant la façade principale du logis et l'espace de travail au sud, sud-est. Celui-ci est parfois planté d'un arbre à feuillage caduc afin d'apporter ombre et fraîcheur en été et permettre un bon ensoleillement en hiver.

La longère



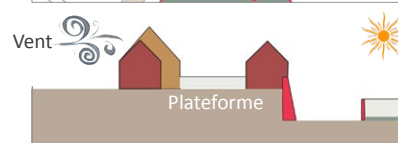
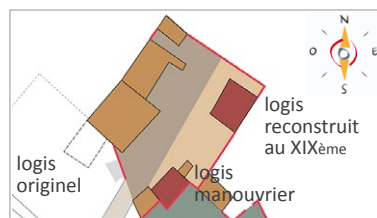
Logis Dépendances

Sur cour ouverte



Cour Espace de travail Potager

Sur cour fermée



Verger Mur de clôture Voie

Composition des façades

Les dépendances présentent une façade aux percements asymétriques, dont la position et les dimensions sont guidées par un souci purement fonctionnel : accéder, éclairer, ventiler.

La grange se caractérise par son accès qui présente une avancée couverte, appelée « porteau ». Celui-ci permettait d'abriter la charrette pendant qu'on la déchargeait des gerbes de céréales qui étaient étalées sur la terre battue avant d'être travaillées au fléau. Prolongement abrité de la cour, le « porteau » servait aussi à tuer le cochon, suspendre les harnachements, les bottes d'ails et d'oignons.

Les éléments structurels des ouvertures (appuis et jambages) sont généralement **traités en pierre de taille**. Cependant, les portes de petites dimensions peuvent avoir des jambages en bois. Les linteaux des ouvertures sont le plus souvent traités en bois et non en pierre de taille.

Seule la façade principale orientée au sud **comporte des ouvertures**.



Maçonnerie

Les maçonneries sont réalisées en moellons (pierres brutes ou grossièrement équarries) hourdés d'un mélange de terre, de sable et de chaux. Les éléments structurels (chaîne d'angle, jambage des portes) sont en pierre de taille. Les jambages et appuis des fenêtres peuvent être traités en pierre ou en bois. Les linteaux, quant à eux, sont le plus souvent réalisés en bois.

Les **maçonneries de moellons n'étaient pas destinées à être vues** et de par la nature du mortier **doivent être protégées des eaux de ruissellement et des remontées capillaires par un enduit à la chaux aérienne naturelle**.

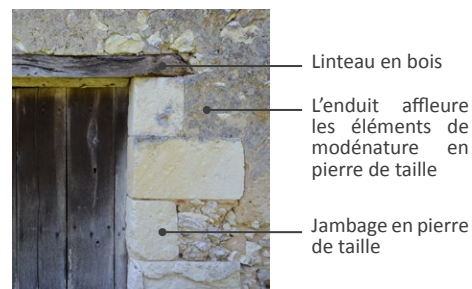
Le traitement traditionnel des enduits sur le bâti rural ne pré-

sente **pas d'inscription de soubassement**.

Sur les **granges et bâtiments annexes**, la **façade principale et celle, la plus exposée aux vents dominants** (façade ouest) sont traitées par un enduit plein, de finition grattée fin ou taloché.

Les **façades secondaires et non exposées aux vents dominants**, c'est-à-dire les façades sud-est, est, sont parfois traitées en **enduit à pierre vue**, comme sur les bâtiments annexes.

Dans tous les cas, **l'enduit affleure les éléments de modénature** (encadrement de baies et chaîne d'angle). C'est donc l'épaisseur des pierres de taille constituant les modénatures qui détermine la finition de l'enduit.



Couverture

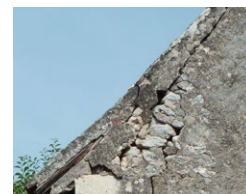
Les toitures présentent deux versants à forte pente, dressés sur des pignons droits. La couverture est en **tuile plate «petit moule»**. Le faîtage est en tuiles faîtières scellées au mortier de chaux naturelle et fini avec crêtes et embarrures.



En pignon, la **rive de toiture** présente un faible débord et un chevron en chêne, posé à l'aplomb du mur. Sur les pignons exposés aux vents dominants, le chevron est parfois protégé par une ruellée de mortier de chaux.



À l'**égout**, les saillies de toiture avoisinent les 20 cm minimum en présence d'une gouttière. La **gouttière est de modèle havraise**. Gouttière et descente d'eau pluviale sont réalisées en **zinc**.



Lucarnes

Les lucarnes présentent sur les granges sont des **gerbières**, caractérisées par leur hauteur permettant d'engranger les récoltes au grenier. Elles sont traitées en **bâtière** (toiture à deux versants).

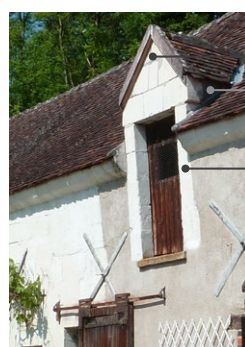
Les **jambages** sont en bois ou en pierre.

Les **frontons** sont généralement en bois, mais peuvent être traités en pierre.

Les **jouées** (côtés) sont réalisées en bardage de bois posé parallèlement à la pente de toit, pour les plus anciennes et les plus modestes, en moellons enduits, en pierre ou en ardoise lorsqu'elles ont été refaites après le XIX^e siècle.



Fronton en bois
Jouée en bois
Jambage en bois



Fronton pierre
Jouée en moellons enduits
Jambage en pierre



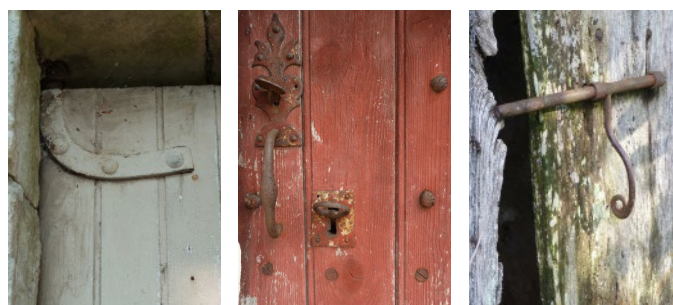
Fronton bois
Jambage en pierre formant jouée



Fronton bois
Jambage en pierre
Jouée en ardoise

Menuiseries et serrureries

Les menuiseries des bâtiments d'exploitation sont d'un traitement simple. Leur **conception repose sur deux objectifs** : la **fonctionnalité** et la **solidité**. Il se peut cependant que certaines d'entre elles bénéficient d'un traitement plus soigné. Mais là encore, ce sont des **réponses techniques**, évitant la stagnation de l'eau de pluie qui entraînerait le pourrissement de certaines pièces ou permettant une meilleure étanchéité à l'air, ou à contrario une bonne ventilation du local **qui sont supports esthétiques**. La serrurerie, les ferrures et les grosses têtes rondes des clous constituent les rares éléments décoratifs de ces menuiseries.



Portes communes

Les **portes communes** sont des **portes pleines** réalisées en larges planches verticales clouées sur des traverses horizontales intérieures. **Les portes sont toujours réalisées avec des planches d'une seule volée, afin d'éviter les joints horizontaux où l'eau pourrait stagner, ce qui entraînerait le pourrissement prématuré du bois.**



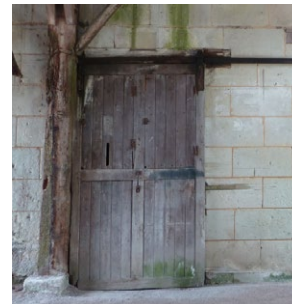
Les **portes charretières** sont souvent pourvues d'une **porte piétonne** ou «**guichet**», ménagé dans un des vantaux.



Porte piétonne



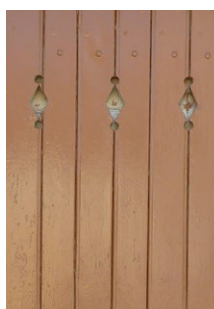
Les **portes coulissantes** charretières ou non ont des frises d'habillage (planches) moins larges que les autres portes.



Portes avec dispositif de ventilation

Les **portes des locaux nécessitant une ventilation** (cave, écurie, étable ...) sont constituées :

- soit de planches étroites assemblées avec un écartement constant,
- soit, un jour de ventilation de forme décorative est réalisé en partie supérieure de quelques une des planches,
- soit, une planche sur deux à une hauteur réduite d'un tiers ou de moitié. Ce système qui permet une bonne aération du local apporte au panneau de porte une qualité esthétique indéniable.





Réfection de toiture

Les travaux de réfection de toiture s'attacheront à ne modifier ni la forme ni la pente, sauf pour rétablir la toiture dans son état d'origine. Il en va de même pour le matériau de

couverture, les détails de traitement (faîtage, rive, coyau ...) concourant à caractériser chaque typologie bâtie.

Ainsi, l'**isolation en surtoiture** est **vivement déconseillée**. Cependant, si ce type de travaux constitue une réponse rationnelle (rapport efficacité/coût en présence de combles déjà aménagés), le projet s'attachera à rendre l'impact visuel de la surtoiture le plus discret possible. A cette fin, tous les détails de jonction maçonnerie/couverture, rive et égout, seront traités avec le plus grand soin et restitueront les traitements traditionnels.

Aux abords des monuments historiques (périmètre de protection et de co-visibilité), la réalisation de travaux d'isolation en surtoiture n'est pas envisageable.



A éviter

Pour la réfection des toitures du bâti rural, on aura recours à la **tuile plate petit moule**, 65 à 80 unités/m². Afin de perpétuer la teinte nuancée des toitures, on aura recours à des **tuiles vieilles ou de teintes nuancées** ou à un **panachage de tuiles de teintes proches**.

Le faîtage sera traité en tuiles faîtières demi-ronde sans emboîtements scellées au mortier de chaux naturelle et fini avec crêtes et embarrures.



Les frises décoratives en couverture **sont à proscrire** dans la mesure où elles ne correspondent ni aux usages locaux ni à l'esprit du bâti traditionnel.



A proscrire

En pignon, la toiture sera traitée avec un **faible débord de rive** et un chevron en chêne, posé à l'aplomb ou en saillie du mur. Le chevron de rive sera laissé à vue. Il ne sera ni verni ni peint, mais on le laissera se patiner naturellement.

L'**habillage des rives** par des tuiles à rabat ou d'ardoise est à proscrire dans la mesure où il ne correspond pas aux usages traditionnels.



Traitement des rives sur le bâti traditionnel



A proscrire sur le bâti traditionnel

Le recours à l'ardoise, pour traiter la partie inférieure de la couverture, n'est envisageable qu'en présence de coyau ou d'annexe accolée au gouttereau, présentant une pente trop faible pour permettre l'utilisation de la tuile. En dehors de ces deux cas de figure, les couvertures mixtes, tuile/ardoise sont à **proscrire**.



A proscrire

Les **sous-faces débordantes** par rapport à la façade, ne seront pas coffrées. Les arases de murs entre les chevrons seront comblées en maçonnerie traditionnelle.

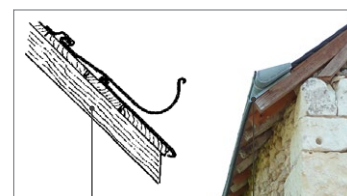
Les **éléments de charpente vus** ne seront ni vernis ni peints, mais on les laissera se patiner naturellement.



Les **chéneaux, gouttières et descentes d'eau pluviale** seront réalisés en zinc.

On privilégiera la **gouttière de modèle havraise** sur bande de doublis qui correspond aux usages locaux.

Dans tous les cas, l'implantation des descentes d'eau devra éviter la multiplication des jeux de coudes et respecter les éléments de modénature des façades.



Bande de doublis

Création d'ouvertures en toiture

Dans le cas d'un projet d'aménagement de comble nécessitant la création de nouvelles baies, la création d'ouvertures veillera à ne pas nuire à l'esprit du bâti traditionnel et à l'ordonnancement de la façade. Dans la mesure du possible, **leur nombre sera inférieur à celui des baies existantes en façade**. Au plus, leur nombre sera limité à celui des baies existantes en façade.

Elles seront positionnées soit dans l'axe des travées soit dans l'axe des trumeaux (voir Composition des façades).

Idéalement, limiter le nombre d'ouvertures en toiture prenant la forme d'une lucarne à la moitié du nombre d'ouvertures en façade et éviter de positionner les châssis de toit sur le versant de toiture visible de l'espace public.

Les **châssis de toit** seront de **proportions rectangulaires, posées verticalement, à fleurs du matériau de couverture, implantés dans le tiers inférieur de pan de toiture**, hors contrainte de covisibilité, **et sur une même ligne de niveau**.

Leurs dimensions seront réduites autant que possible et toujours inférieures à celles des fenêtres présentes en façade. Idéalement leurs dimensions ne dépasseront pas 0,55 m x 0,78 m ; 0,55 m x 0,98 m ou 0,78 m x 0,98 m afin d'avoisiner le rapport hauteur/largeur des baies traditionnelles.

La teinte des châssis sera de préférence sombre, ils comporteront un meneau central (rappelant les tabatières) et leur système d'occultation (volet roulant) sera installé à l'intérieur, afin d'éviter le coffret en saillie sur le plan de toiture. En présence de rideaux d'occultation, leur face externe, visible depuis l'extérieur, sera de teinte sombre.

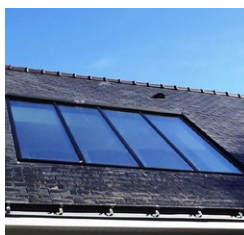


A proscrire

L'inscription de verrière en toiture est envisageable, si celle-ci s'inspire des verrières d'ateliers d'artistes composées de travées verticales par des profilés en métal de section fine. La verrière s'inscrira dans l'ordonnancement de la façade, sera posée à fleur du matériau de couverture et devra être de teinte sombre.

La création de verrières par juxtaposition de châssis de toit est à proscrire, en raison de la proportion des baies et de la section grossière des profilés qui sont inadéquats avec le bâti traditionnel.

Il en va de même pour l'utilisation du polycarbonate en lieu et place du verre.



A proscrire

Les lucarnes seront implantées à l'aplomb de la façade. Leur forme (dimension et traitement) reprendra celle de la gerbière caractéristique du bâti rural.

Lorsque les jambages en pierre de taille ne constituent pas les jouées, on privilégiera deux types de traitement correspondant aux usages originels :

- soit par un bardage de planches jointives posées parallèlement à la pente de toiture. Le bois ne sera ni verni ni peint, mais passé au lait de chaux ou on le laissera se patiner naturellement.

Nota : Le lait de chaux blanchit le bois, rappelant ainsi la teinte de la pierre et de l'enduit et constitue un traitement fongicide et antiparasitaire.



- soit à l'enduit de chaux aérienne (CL) de finition gratté fin ou taloché, affleurant le jambage sans retrait ni surépaisseur.



L'habillage des jouées en ardoise est également envisageable, dans la mesure où il correspond à un usage qui s'est largement répandu à la fin du XIX^e siècle.

Création de prises de jour en lucarne

Les gerbières ont originellement une fonction de passage et non d'éclairage. Elles étaient par conséquent fermées par un unique contrevent. La création d'une prise de jour s'attachera à conserver autant que possible les caractéristiques de la gerbière et sera constituée :



- soit d'une fenêtre à un seul vantail plein jour, le garde-corps sera positionné en tableau et constitué soit d'un barreaudage simple soit d'un verre securit, surmonté ou non d'une main courante peinte dans une teinte plus foncée que celle des profils de la fenêtre. L'occultation de la baie sera assurée par un contrevent amovible ou un volet intérieur.



- soit d'une fenêtre à deux vantaux horizontaux vitrés plein jour, le vantail inférieur étant fixe de façon à assurer le rôle de garde-corps. La baguette formant à la fois couvre-joint et garde-corps aura une section aussi minime que possible. L'occultation de la baie sera assurée par un contrevent amovible ou un volet intérieur.



Souches de cheminée

Les **souches de cheminées** participent à la structure du bâtiment et constituent l'un des **éléments identitaires de chaque typologie bâtie** par leur traitement spécifique. Il est préconisé de les **conserver et de les restaurer dans le respect de leurs matériaux d'origine**.

Dans le cas de **création de souches de cheminées nouvelles**, celles-ci seront **localisées à hauteur de faîtage**.

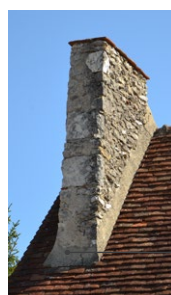
Sur les maisons de manouvriers et les granges transformées en habitation, les souches de cheminées à créer auront une **section de 40 x 140 cm**, pour être **massives**. Idéalement, elles seront réalisées en moellons enduits, ou à défaut, en maçonnerie revêtue d'un enduit plein de finition talochée ou grattée fin. Elles seront **couronnées par deux ou trois rangées de tuiles plates**.

Sur les logis fermiers, les souches de cheminées à créer auront une **section de 40 x 80 à 100 cm**. Elles seront réalisées soit en moellons enduits et couronnées par deux ou trois rangées de tuiles plates, soit en maçonnerie revêtue d'un enduit plein de finition talochée ou grattée fin et couronnées par trois rangées de briques plates sablées avec un rang débordant ou encore, soit en briques.

Les **nouvelles souches de cheminées en briques** seront réalisées avec de la **brique plate sablée** d'une épaisseur maximum de 3 à 4 cm. Les joints seront traités légèrement en creux. Leur couronnement sera traité par deux rangs débordants et deux rangs entrants. L'utilisation de la **brique flammée** est à proscrire.

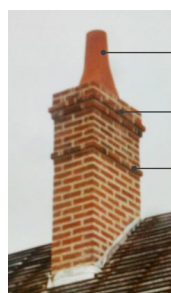
Les solins seront traités au mortier de chaux sur les toitures en tuile.

Les souches de cheminées pourront être coiffées d'une ou plusieurs mitres en terre cuite.



Solin traité au mortier de chaux

Cheminée en moellons enduits et couronnement en tuiles plates



Mitre

Couronnement

Cordon

Pour plus détails, se référer au document « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre - Préconisations destinées aux professionnels »

Le rôle de l'enduit

Les maçonneries des constructions courantes sont réalisées en moellons tout venant hourdés d'un mélange de terre, de sable, de chaux, parfois d'argile et de paille.

Le moellon est une pierre brute ou grossièrement équarrie, souvent issue de l'épierrement des champs, ou lorsqu'elle est issue de carrières, sa moindre qualité ne permettant pas de la tailler la destine aux ouvrages courants. Ces maçonneries grossières n'étaient pas destinées à être vues et de par la nature du mortier doivent être protégées des eaux de ruissellement et des remontées capillaires par un enduit.

Ces maçonneries de section importante font effet de mèche par rapport au fond de fouilles et par les murets de fondation.

Le mur pompe l'humidité du sol qui remonte par capillarité dans la maçonnerie en élévation.

L'eau pénètre dans les maçonneries pour d'autres raisons : infiltrations par la peau du bâtiment, fuites de canalisations d'eau, mode d'occupation du local ; dans ce cas, l'eau pénètre dans les supports par perméabilité.

Les maçonneries anciennes évacuent l'excès d'humidité sous forme de vapeur d'eau depuis la paroi vers l'extérieur. On parle d'échanges gazeux.

Ce transfert de vapeur d'eau au travers de la peau de la façade ne peut se réaliser que si le revêtement est microporeux.

L'enduit a pour fonctions de laisser respirer l'ouvrage et de permettre l'évacuation de l'humidité interne.

Il doit limiter les effets de la circulation d'eau à l'intérieur du mur : éviter l'entraînement par lessivage des éléments constitutifs tels que la terre utilisée pour maçonner ; freiner la pénétration des eaux de pluie pour éviter la désagrégation due au gel.

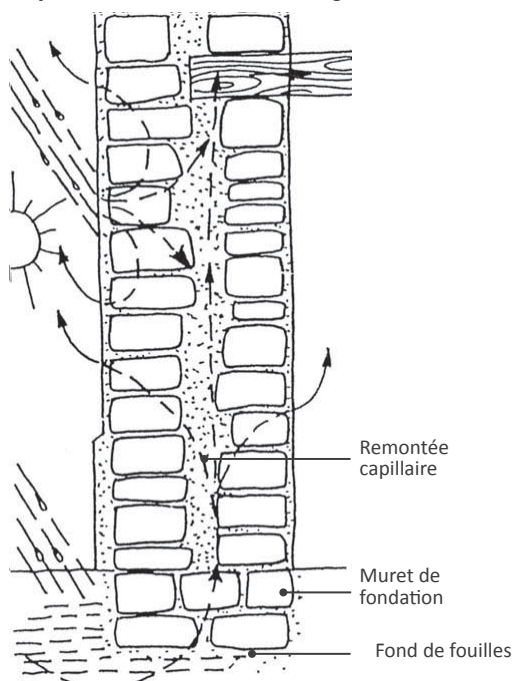
Les maçonneries anciennes fonctionnent naturellement avec des transferts d'eau. Elles ne se détériorent pas tant que ceux-ci ne seront pas bloqués. L'enduit doit freiner la pénétration des eaux de pluie sans bloquer l'évacuation des eaux condensées et des eaux internes au mur.

Composée de chaux naturelle, de sables et de gravillons prélevés sur site, la nature de l'enduit est identique à celle des pierres et mortiers de terre qui les ourdit, permettant ainsi le transfert de l'eau dans le mur. Ils sont en adéquation avec la pierre des anciennes maçonneries.

Au-delà de ses qualités mécaniques, l'enduit composé à partir des ressources naturelles issues des sites d'implantation donne au bâti des teintes et textures en osmose avec le paysage.



Maçonnerie de moellons calcaires soigneusement assisés



Les échanges gazeux dans la maçonnerie



Les conséquences de l'usage de mortier au ciment qui bloque les échanges gazeux dans la maçonnerie ancienne : la pierre de calcaire tendre (tuffeau) se désagrège.



Mortier de terre

Moellon

Enduit de sable et graviers



Mortier de terre - détail : terre, gravillons et paille



Jointoiement de pierres appareillées



Les dispositions d'origine, pierre de taille ou moellon enduit ou non, doivent être conservées ou restituées.

L'ensemble des éléments de décor de façade, modénatures, moulures ... doit être conservé et laissé apparent.

Ainsi, **tous matériaux ajoutés à la façade originelle** : bardages, carreaux, briquettes, placages de pierre, isolation par l'extérieur et toute mise en œuvre de matériaux inadaptés au caractère local **sont à éviter**.

Ravalement de façades enduites

Dans tous les cas, les **maçonneries anciennes de moellons** hourdés de terre et de chaux doivent être **revêtues d'un enduit à la chaux aérienne naturelle (CL)**, afin de ne pas bloquer l'évaporation de l'eau contenue dans la maçonnerie et ainsi en assurer la pérennité.

Pour les mêmes raisons, l'isolation intérieure sera idéalement réalisée avec des matériaux naturels fibreux. Il est également

préférable d'éviter la pose de matériaux imperméabilisant le sol en pied extérieur de mur (bitume, ciment ...), ce qui a pour conséquence d'augmenter les remontées capillaires dans la paroi, l'eau ne pouvant pas s'évaporer par le sol. Idéalement, les cheminements seront traités avec du gravier ou du pavé monté sur lit de sable et chaux ou encore, une bande plantée d'environ 60 cm sera laissée au pourtour de la maçonnerie.

Tolérances

L'utilisation d'enduit à la chaux aérienne prêt à l'emploi est envisageable, sous condition de s'assurer avant toute mise en œuvre, qu'aucune adjonction de ciment (parfois indiqué sous l'appellation «chaux hydraulique» sans plus de précision) n'entre dans sa composition. Seule la chaux naturelle faiblement hydraulique (NHL2) est suffisamment souple et perméable pour être compatible avec la pierre calcaire.

Aux abords des monuments historiques (périmètre de protection et de covisibilité), un échantillon sera soumis à l'avis du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), avant toute mise en œuvre.

Les enduits traditionnels en **bon état mécanique**, ne présentant pas de désordres importants (fissures, décollement sur une surface inférieure à 40% de la superficie de façade), seront nettoyés et ragrés. Le nettoyage se fera par pulvérisation d'eau à basse pression. Les parties d'enduit fissurées et soufflées seront éliminées et des reprises à l'enduit de chaux aérienne (CL) et de sable locaux seront réalisées. Un badigeon de chaux, permettant d'harmoniser la tapisserie, sera ensuite appliqué sur l'ensemble de la façade.

Les éléments de modénature et de décor en pierre seront laissés apparents, nettoyés et restaurés comme indiqué précédemment.

Nota : Ce type d'intervention ne peut se faire que sur un enduit plein.

Les enduits traditionnels pleins ayant été revêtus d'une peinture à base de plastique, de pliolite ou de latex, seront traités

dans les mêmes conditions, après décapage complet de la peinture et élimination par piochage minutieux de l'enduit non adhérent.

Les enduits traditionnels en **mauvais état mécanique** ou les **maçonneries traditionnelles** ayant fait l'objet d'un **ravalement à base d'un enduit-ciment** ou d'un mélange de chaux et ciment (chaux hydraulique non naturelle), seront piquetés en totalité. Un nouvel enduit composé de chaux aérienne (CL) et de sables locaux sera appliqué en deux ou trois passes. Les travaux de ravalement doivent être exécutés par de bonnes conditions météorologiques. L'enduit de finition sera gratté fin ou taloché selon la typologie bâtie et affleurera les éléments de modénature et de décor en pierre sans retrait ni surépaisseur.

Les éléments de modénature et de décor en pierre seront laissés apparents, nettoyés et restaurés.

Traitement et finition

Le traitement traditionnel des enduits sur le bâti rural ne présente **pas d'inscription de soubassement**.

Sur le **logis fermier**, l'ensemble des façades sera traité de façon **homogène**, par un **enduit plein**, de **finition talochée** ou **grattée fin**.

Sur le **logis de manouvrier** et sur les **bâtiments annexes**, les **façades secondaires et non exposées aux vents dominants**, c'est-à-dire les façades sud-est, est, **pourront être traitées en enduit à pierre vue**, sous la condition expresse que l'épaisseur des pierres de taille constituant les modénatures soit insuffisante pour permettre le recouvrement complet de la maçonnerie, **l'enduit devant affleurer les pierres de taille**.

Dans tous les cas, **l'enduit affleurera les éléments de modénature** (encadrement de baies et chaîne d'angle) sans retrait ni surépaisseur. **C'est donc l'orientation de la façade et l'épaisseur des pierres de taille constituant les modénatures qui déterminent la finition de l'enduit.**

La teinte de l'enduit se rapprochera de celle de la pierre, en étant plus foncée. Elle sera donnée par le sable entrant dans la composition de l'enduit.



Finition talochée



Finition grattée fin



Enduit à pierre vue. L'enduit affleure les pierres de taille



Préconisé



A proscrire

Tolérance hors secteur de protection des monuments historiques

- Les façades (principales et secondaires) des logis de fermes, de manouvriers et des bâtiments annexes pourront être traitées à l'enduit de finition « pierre devinée », sous réserve d'une part que les pierres vues ne représentent pas plus de 10% de la surface de façade et d'autre part, de s'assurer de la bonne planéité de la tapisserie. Enfin, **l'enduit doit affleurer les éléments de modénature.**

- Les façades secondaires et non exposées aux vents dominants, c'est-à-dire les façades sud-est, est, des logis de manouvriers et des bâtiments annexes pourront être traitées en enduit dit « à pierre vue » ou « largement beurré » (les pierres vues représentant environ 70% de la surface de la façade), sous la condition expresse que l'épaisseur des pierres de taille constituant les modénatures soit insuffisante pour permettre le recouvrement complet de la maçonnerie, **l'enduit devant affleurer les pierres de taille.**



Enduit à pierre devinée



Enduit à pierre vue

Nota : Si l'épaisseur des pierres de taille constituant les modénatures s'avère insuffisante pour permettre les finitions définies plus haut, on procédera à un ragréage des pierres de taille ou le cas échéant à leur remplacement par de nouvelles pierres.

Ravalement de façades en pierre

Les façades en pierre de taille sont généralement réalisées avec des calcaires de dureté différente. Le soubassement, plus soumis à l'érosion par le rejaillissement d'eau de pluie, est réalisé en pierre dure, alors que le reste de la façade (tapisserie) est réalisée en tuffeau tendre.

Pour débarrasser la façade des salissures, sans porter atteinte à la qualité de la pierre et en respectant son état de surface, il est déconseillé d'employer des procédés abrasifs tels que le ragréage à vif par brossage à la brosse métallique, ponçage

ou raclage au chemin de fer. La couche de surface dure ou calcin constituée naturellement et protégeant le matériau serait éliminée. Les techniques douces telles que le nettoyage par ruissellement d'eau et léger brossage ou projection d'eau froide sous basse pression, ou hydrogommage offrent l'avantage de conserver le calcin et de ne pas casser les arêtes des parties ouvragées. Pour débarrasser les façades des mousses et lichens, un traitement algicide est le plus approprié, mais doit être renouvelé souvent.

Nettoyage de la pierre dure (soubassement)

La pierre dure peut être lavée à l'eau sous basse pression et/ou brossées à la brosse à chiendent pour enlever mousse et

salissures. On prendra soin de protéger la partie supérieure du mur en calcaire tendre.

Nettoyage de la pierre tendre (tapisserie)

Les façades en tuffeau appareillées en bon état peuvent être nettoyées par ruissellement d'eau et brossage léger à la brosse à chiendent, hydrogommage (microsablage avec adjonction d'eau à basse pression) ou microbillage (pulvérisation à basse

pression de billes de caoutchouc sans adjonction d'eau). L'ensemble de ces techniques ne supprime pratiquement pas de matière et conserve à l'identique tous les modénatures et détails sculptés.

Tolérance :

Le nettoyage par « chemin de fer » et taloché revêtu d'une toile émeri pourra être effectué sur les surfaces planes, à l'exclusion des parties moulurées, sous réserve d'une utilisation modérée et application d'un traitement alcalin (badigeon de chaux naturelle) après abrasion.

Sur une pierre **légèrement dégradée**, il convient après nettoyage, d'effectuer un apport de pierre afin de ne pas modifier le profil des parties moulurées, boucher les fissures et trous à partir d'un mélange de chaux aérienne et poudre de tuffeau. Ce ragréage ne peut être effectué que sur de faibles surfaces.

pierre de porosité équivalente, posée au coulis de chaux aérienne (CL), dans le sens de son lit de carrière. Le rejointoiement sera réalisé au nu de la pierre, sans relief ou creux, en respectant les largeurs de joints originels.

Une pierre **très dégradée** sera remplacée, soit entièrement, soit par incrustation sur une épaisseur de 8 à 15 cm d'une

Un lait de chaux pourra être appliqué en guise de « patine d'harmonisation » et de protection sur l'ensemble de la façade.

Rejointoiement de pierres appareillées

Aux abords des monuments historiques (périmètre de protection et de co-visibilité), les **joints en bon état seront conservés** afin de préserver l'intégrité historique du bâti.

Les **joints en mauvais état** seront dégradés soigneusement afin d'éviter l'épaufrure des arêtes qui entraînerait un élargissement des joints, puis **rejointoyés au mortier de chaux aérienne naturelle (CL)** et de sables locaux, dont la tonalité sera proche de celle de la pierre.

Les joints seront arasés au nu du parement, sans relief ou creux.



Tolérance hors secteur de protection des monuments historiques

- Si l'homogénéité d'aspect de la façade est recherchée, la totalité des joints sera reprise dans les mêmes conditions d'exécution que décrites précédemment.

Pour plus détails, se référer au document « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre - Préconisations destinées aux professionnels »

Le bâti rural modification et suppression d'ouvertures

3

Préconisations

La modification, suppression ou création d'ouvertures est préconisée pour :

- rétablir une ouverture disparue
- rétablir une ouverture existante dans ses proportions initiales
- combler une ouverture dommageable

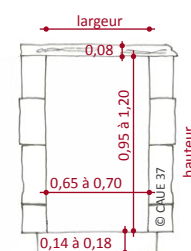
Création d'ouvertures

Considérant l'objectif de préservation du bâti traditionnel et dans un contexte de réglementation visant à réduire les consommations énergétiques (RT 2012), il est souhaitable de conserver les caractéristiques bioclimatiques du bâti rural. Ainsi, **on évitera les créations d'ouvertures en façades nord et ouest.**

Cependant, si le projet nécessite la création d'ouvertures sur les façades nord et ouest, on tendra, d'une part, à en limiter le nombre et d'autre part, à réduire leurs dimensions en les traitant par analogie avec les ouvertures des bâtiments annexes ou du logis de manouvriers.

En cas de **besoin d'augmenter le niveau d'éclairage naturel, privilégier la création d'ouvertures nouvelles et non l'agrandissement des baies d'origine.** Les ouvertures à créer s'inscriront dans l'ordonnancement de la façade : rapport plein/vide et alignement des linteaux entre eux.

Les nouvelles baies à créer seront traitées par analogie avec les baies déjà présentes en façades en termes de dimensions



Rapport hauteur/largeur des fenêtres du logis de manouvrier : $1,45 \times l \leq h \leq 1,70 \times l$

et de modénatures. Ainsi, **le rapport hauteur/largeur de la baie sera identique à celui des baies existantes.**

Si le projet nécessite la **création d'une prise de jour et d'un passage**, il conviendra de **restituer le traditionnel bloc «porte-fenêtre» à jambage commun.**



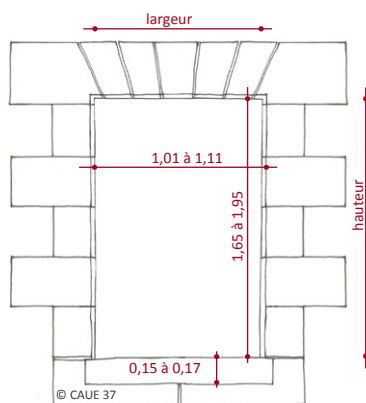
Façade originelle



Préconisé



A proscrire



Rapport hauteur/largeur des fenêtres du logis fermier : $1,65 \times l \leq h \leq 1,75 \times l$



Linteau commun

Jambage commun

Bloc «porte-fenêtre» à jambage commun, caractéristique du logis rural

Suppression d'ouvertures

Dans le cas d'un projet d'aménagement nécessitant la **suppression d'une baie ne perturbant pas l'ordonnement de la façade**, et **sous condition que les pierres constituant les encadrements soient trop dégradées pour être ragréées**, les modénatures seront supprimées et le bouchement se fera au nu extérieur de la maçonnerie et sera exécuté avec des matériaux et techniques similaires à ceux d'origine.

Idéalement, l'ensemble de la façade fera l'objet d'un ravalement (voir fiche N°2 «ravalement») ou un badigeon de chaux, permettant d'harmoniser la tapisserie, sera ensuite appliqué sur l'ensemble de la façade.

Si les encadrements de baies sont viables, ils seront laissés en place et le cas échéant ragréés afin de préserver l'intégrité historique du bâti. Le bouchement se fera au nu extérieur de la maçonnerie et sera exécuté avec des matériaux et techniques similaires à ceux d'origine. Idéalement, l'ensemble de la façade fera l'objet d'un ravalement (voir fiche N°2 «ravalement») ou un badigeon de chaux, permettant d'harmoniser la tapisserie, sera ensuite appliqué sur l'ensemble de la façade.



Façade originelle



Préconisé

Pour plus détails, se référer au document « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre - Préconisations destinées aux professionnels »

Menuiseries et serrureries anciennes

Les menuiseries anciennes seront restaurées si leur état le permet ou **utilisées comme modèle pour des créations nouvelles**.

Les éléments hors œuvres en bois ou ferronnerie qui participent à la décoration du bâti (treillages, lambrequins, barre de défense, anneaux de chevaux ...) seront conservés ou restitués.

Dans le cas de la rénovation de menuiseries comportant des **ferrures remarquables** (gonds, crapaudines, pentures ...) il est **vivement conseillé de les réemployer**. Sur les portes, les verrous, loquets, heurtoirs, grilles, qui n'ont plus d'usage seront conservés à titre « décoratif », afin de préserver les spécificités propres à chaque typologie bâtie.



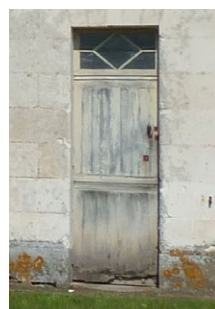
Porte d'annexe



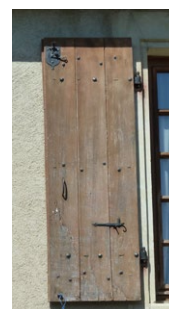
Porte de logis de manouvrier



Contrevent de logis manouvrier



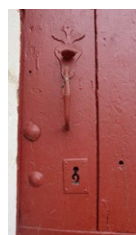
Porte de logis de fermier



Contrevent de logis fermier



Joints d'assemblage



Loquets pousciers et serrures



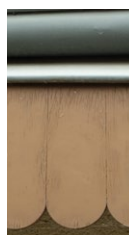
Crapaudine



Anneau de chevaux



Fer de défense à moustache



Lambrequin

Menuiseries nouvelles

Les huisseries devront respecter les formes et proportions des ouvertures dans lesquelles elles s'inséreront.

Les menuiseries nouvelles seront réalisées par **analogie avec les menuiseries anciennes des constructions de même typologie** : logis fermier, logis manouvrier, annexe.

Les menuiseries nouvelles s'inscriront dans la simplicité qui caractérise le bâti rural.

Sur les fenêtres, les petits bois augmentent la solidité des châssis et évitent les déformations des montants par effet de contreventement. Leur suppression doit être compensée par une épaisseur plus importante du bois constituant le châssis,

entraînant d'une part une diminution de la surface vitrée et donc de l'apport lumineux et d'autre part modifiant la composition générale de la baie. Il est en conséquence fortement recommandé de **perpétuer la partition des vantaux en trois sections par de vrais petits bois saillants dans la réalisation des nouvelles fenêtres**.

Sont à proscrire tout type de fenêtres, portes ou contrevents, ne respectant pas les prescriptions précédentes visant à rapprocher les menuiseries nouvelles des modèles anciens afin de préserver toutes les spécificités du bâti rural. Sont particulièrement déconseillés les volets roulants en PVC et les portes à l'anglaise (surmontée d'une imposte vitrée semi-circulaire).



Préconisé



A proscrire

Matériaux

Afin de préserver toutes les caractéristiques des menuiseries se rapportant à chacune des typologies qui participent à la diversité et la richesse du bâti traditionnel, les **menuiseries nouvelles seront de préférence réalisées en bois**. Les spécificités de traitement : section des bois, mode d'assemblage, dispositifs techniques, système décoratif, position en tableau ... seront reproduits.

Les **menuiseries PVC** qui présentent des sections nettement supérieures à celles des menuiseries bois sont **à proscrire**. Il en va de même pour les châssis en rénovation.

La partition des vantaux de fenêtres par des filets d'inox, de laiton ou de PVC inclus dans le double vitrage pour imiter les petits bois est à proscrire.



A proscrire

Les **menuiseries en aluminium et en acier** seront de préférence **réservées pour la réalisation de grandes baies dans le**

cadre d'une inscription contemporaine du projet. Les profils seront le plus fins possible (50 mm maximum).



Dans le cadre d'une restructuration d'un bâtiment rural, ferme, logis de manouvrier et plus particulièrement grange et annexe, **s'appuyant sur une écriture résolument contemporaine du projet, l'utilisation de l'acier à résistance améliorée à la corrosion atmosphérique, type Corten, Indaten, Diweten (acier prépatiné dont le processus d'oxydation naturelle est stabilisé, empêchant la progression de la corrosion du matériau) est particulièrement recommandée**, en raison d'une part, de **l'aspect brut de ce matériau qui s'accorde avec l'esprit du bâti rural** et d'autre part par sa teinte, qui rappelle celle des peintures ocre rouge brun, dont de nombreuses traces ont été retrouvées sur d'anciennes menuiseries.



Pour plus détails, se référer au document « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre - Préconisations destinées aux professionnels »

Nature des peintures

D'une façon générale, les peintures utilisées sur les menuiseries en bois devront être microporeuses, afin de permettre la respiration du matériau et ne pas bloquer l'évacuation de la vapeur d'eau contenue dans le bois. Ce type de peinture qui ne cloque ni ne s'écaille permet de garder intacte la protection du support à la pénétration des eaux de pluie.

Afin de préserver ou restituer les caractéristiques du bâti traditionnel, et tout **particulièrement sur les typologies rurales et les menuiseries anciennes conservées**, on privilégiera en premier lieu, **la peinture à l'ocre**, qui présentent une **finition mate soyeuse** que ne peuvent reproduire les peintures industrielles. Ces **peintures doivent être appliquées sur un bois nu**.

Elles offrent l'avantage de détruire les mousses, de bloquer les ultraviolets, de rendre le bois imputrescible et ont une très bonne durabilité.

A défaut, la **peinture à l'huile de lin**, qui présente une finition satinée, sera utilisée.

Les lasures **microporeuses opacifiantes** et les **peintures microporeuses prêtes à l'emploi de finition mate et satinée** pourront être utilisées.

Les peintures de finition brillante sont à éviter, ainsi que les vernis et produits d'imprégnation ton bois.

Mise en peinture (principes généraux)

L'ensemble des menuiseries, **fenêtres, contrevents, portes, portes de grange** ainsi que leurs ferrures, pentures et serrures seront peintes de la **même teinte** et le **même ton**.

Les **encadrements de baies en bois**, jambages, linteaux et appuis seront **soit passés au lait de chaux**, pouvant être brossé-patiné, **soit peints dans la même teinte que les menuiseries**.



Tolérance hors secteur de protection des monuments historiques

Hors secteurs soumis à l'avis du Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), les portes en chêne pourront ne pas être peintes sous la condition expresse que le bois soit nourri par un saturateur à base d'huile de lin, d'essence de térébenthine et d'un siccatif et qu'on le laisse se patiner naturellement. De la même façon, on laissera leurs ferrures en acier se patiner naturellement. A l'issue de processus d'oxydation, les éléments en acier pourront être revêtus d'un verni protecteur de finition mate ou satinée, la finition brillante étant à exclure.

Pour plus détails, se référer au document « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre - Préconisations destinées aux professionnels »

Nuancier du bâti rural

RAL 075 80 30 Ocre jaune clair Vaucluse	RAL 060 50 40 Sienne naturelle Italie	RAL 040 50 50 Oxyde de fer orange	RAL 040 40 67 Oxyde rouge Apt	RAL 040 40 30 Hématite Nièvre	RAL 040 40 20 Terre rouge de Sardaigne	RAL 070 40 30 Ombre naturelle
RAL 060 60 40 Ocre jaune Nièvre	RAL 060 50 30 Sienne naturelle Ardennes	RAL 040 50 40 Ocre rouge Vaucluse	RAL 040 40 60 Rouge ercolano	RAL 050 40 50 Sienne calcinée Italie	RAL 050 30 30 Ombre calcinée Italie cccm	RAL 060 40 10 Ombre naturelle Italie cpr
RAL 060 60 50 Ocre jaune Vaucluse	RAL 050 50 40 Ocre Dunkel	RAL 040 40 40 Ocre rouge Nièvre	RAL 040 30 40 Rouge vénitien	RAL 050 40 40 Sienne calcinée Ardennes	RAL 050 20 16 Ombre naturelle Chypre b.or	RAL 060 40 20 Ombre naturelle Chypre hg.or
RAL 070 70 50 Terre jaune		RAL 040 40 50 Sienne calcinée	RAL 040 40 50 Rouge Pozzuoli	RAL 050 30 36 Ombre calcinée Chypre b.or	RAL 050 40 30 Ombre calcinée Italie aek	RAL 080 30 26 Ombre naturelle Chypre fl.or
RAL 070 70 60 Ocre Icles	RAL 070 60 30 Ocre Havane	RAL 040 50 60 Ocre rouge	RAL 030 30 30 Brun Van Dyck	RAL 030 30 20 Ombre calcinée	RAL 060 30 05 Terre de Cassel	RAL 080 70 10 Ardoise

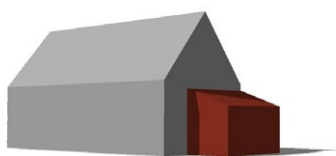




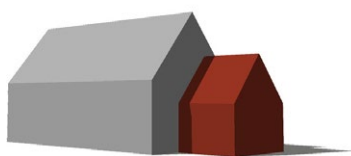
Implantation

La véranda sera implantée dans la continuité du bâtiment principal, et présentant de préférence une **pente de toit similaire** et un léger recul. Ce principe vaut également pour une véranda liant deux corps de bâtiments.

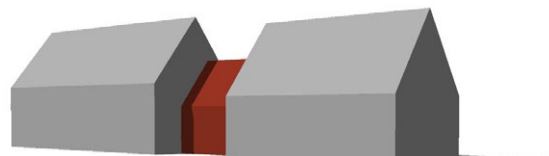
laire et un léger recul. Ce principe vaut également pour une véranda liant deux corps de bâtiments.



© CAUE 37



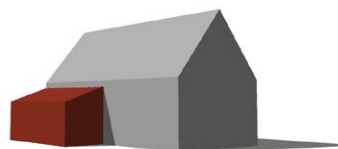
© CAUE 37



© CAUE 37

Une **implantation en façade nord**, à l'image des annexes à toit en basse goutte, étant en contradiction avec la destination de la véranda, **elle est fortement déconseillée**.

L'**implantation en façade principale sud**, ne peut être envisagée que si la **longueur de la véranda n'excède pas 1/3 de la longueur de façade**.



© CAUE 37

Dans tous les cas, le positionnement de la véranda s'inscrira en cohérence avec la composition de la façade en tenant compte des ouvertures et lucarnes.

Aspect

La véranda s'inspirera des **jardins d'hiver anciens** : volume simple, sans pan coupé, profilés de section fine en acier ou en bois et panneaux de verre verticaux. On privilégiera l'utilisation de profils en T et cornières en acier, afin de reproduire la légèreté structurelle des jardins d'hiver anciens, dont la délicatesse et l'élégance reposent sur la finesse de ces profilés.

Un soin particulier sera porté au traitement de l'assise (soubassement) et de la ligne de ciel (couronnement) de la véranda.

Ainsi, le **soubassement** n'excédera pas une hauteur de 0,60 m et sera composé soit du même matériau que la structure, soit il sera maçonné.

Si le soubassement est maçonné, il aura une épaisseur de 0,40 m, constitué de deux rangées de parpaings revêtues d'un en-

duit plein de finition grattée fin. Son couronnement sera soit arrondi, soit plat. Celui-ci pourra être constitué par une pierre de taille d'une épaisseur de 8 à 10 cm, ne présentant pas de débord par rapport à la maçonnerie.

L'inscription du soubassement pourra être à la fois soulignée et affinée par un petit bois en partie inférieure des panneaux vitrés. La hauteur de ce panneau n'excédera pas 60 cm, en l'absence de soubassement maçonné et 24 cm en présence d'un soubassement maçonné.

De la même façon, la **ligne de ciel** pourra être soulignée par un petit bois en partie supérieure des panneaux vitrés. La hauteur de ce panneau n'excédera pas 16 cm afin d'affiner autant que de possible le couronnement de la véranda.



Pour la **couverture**, on privilégiera le **zinc** ou le **verre feuilleté**. Les **couvertures en tuile et en ardoise**, qui alourdissent considérablement la composition de la véranda **sont à éviter**. La **couverture en polycarbonate** est **à proscrire**. Il en va de même pour les occultations et protections solaires extérieures. Si la couverture est traitée en verre, les stores seront positionnés à l'intérieure de la véranda.

Nota : Il est préférable d'opter pour le zinc, qui permet d'isoler la toiture en sous-face procurant ainsi un meilleur confort d'usage.

Une inscription contemporaine de la véranda est encouragée dès lors que cette inscription établit un dialogue harmonieux avec le cadre bâti et paysager dans lequel elle s'inscrit et qu'elle restitue la légèreté qui caractérise ce type de construction.



Couverture en zinc

Petit bois soulignant la ligne de ciel

Panneautage vertical

Petit bois affinant le soubassement

Accompagnement végétal de l'accroche au sol

Soubassement



Coloris

La structure de la véranda sera peinte dans une teinte sombre. Si les menuiseries sont elles-mêmes peintes d'une couleur sombre, ocre jaune, rouge, sienne ou ombre, la même teinte

sera retenue pour la véranda (voir fiche N°5 «peinture des menuiseries»).

Pour plus détails, se référer au document « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre - Préconisations destinées aux professionnels»



Le bâti rural - extension

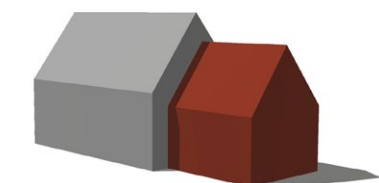
Préconisations

7

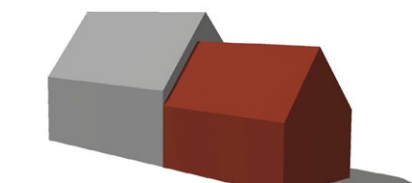
Implantation

L'extension sera implantée :
 - soit dans la continuité du bâtiment principal, de proportion et pente de toit similaire en présentant un léger recul, afin d'une part, de préserver l'intégrité historique du bâti et

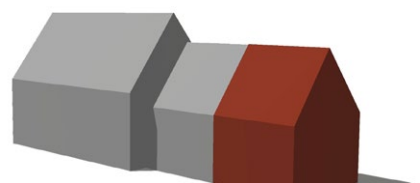
d'autre part de s'inscrire dans la juxtaposition des fonctions, caractéristique de la longère, et conserver une volumétrie générale simple.



© CAUE 37



© CAUE 37

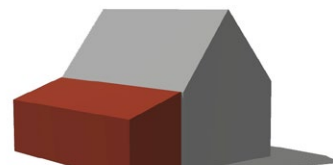


© CAUE 37

- soit en façade arrière (nord) en traitant le toit en « basse goutte ».



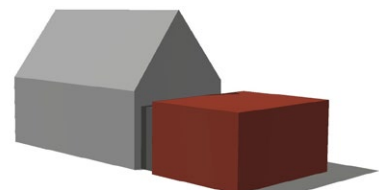
© CAUE 37



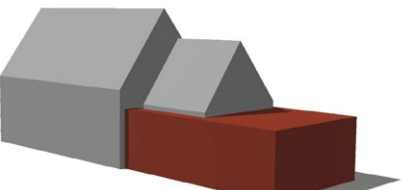
© CAUE 37

Une inscription contemporaine de l'extension tant en terme d'implantation qu'en terme d'écriture architecturale est encouragée dès lors que cette inscription établit un dialogue harmonieux avec le cadre bâti et paysager dans lequel elle s'inscrit. Dans ce cas, il est préférable d'opter pour une écriture architecturale résolument moderne de l'extension ve-

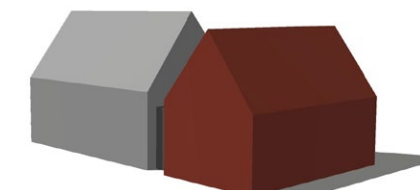
nant en contraste dynamique avec l'architecture traditionnelle. Un soin particulier doit être porté sur les lignes de force dans la composition des façades et des teintes (harmonie ou contraste). Il est vivement conseillé de faire appel aux compétences d'un « homme de l'art ».



© CAUE 37



© CAUE 37



© CAUE 37



Agence ADAO, architecte



Atelier K, architecte



Atelier K, architecte



Agence DIAGONAL, architecte



F. GAETE, architecte



Atelier LEMOINE, architecte

Matériaux

L'emploi de matériaux traditionnels sera privilégié afin de concourir à une bonne insertion dans le site : pierre de taille, maçonnerie de moellons, ainsi que l'enduit s'approchant dans son aspect des enduits traditionnels. Cette préconisation vaut également pour l'architecture contemporaine, qui pourrait

utiliser les matériaux traditionnels en les accompagnant de bois (laissé naturel), métal (non brillant), verre ou panneaux composites de façon homogène. Un soin particulier sera porté à l'harmonisation des tonalités de la nouvelle construction avec celles du site d'implantation.

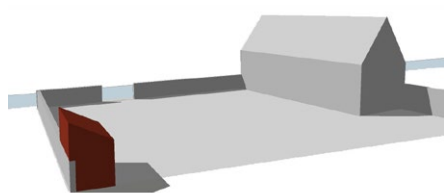


Pour plus détails, se référer au document « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre - Préconisations destinées aux professionnels »

Implantation

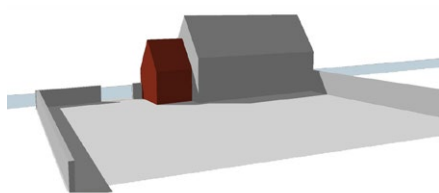
Les constructions annexes, non accolées au bâti principal, s'implanteront de préférence sur une limite séparative. Une implantation à l'alignement est envisageable si la construction

annexe s'inscrit dans la continuité du bâti principal, ou si sa façade sur rue n'excède pas le tiers de la limite sur voie de la parcelle.

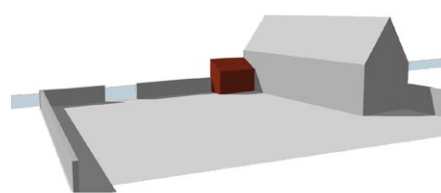


© CAUE 37

Implantation en limite séparative



Implantation à l'alignement en continuité du bâti



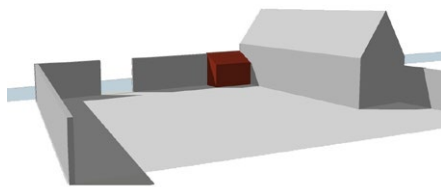
© CAUE 37

Implantation à l'alignement si la façade de l'annexe n'excède pas le tiers de la limite sur voie

Implantation des constructions annexes sur Bas-Chamboisson

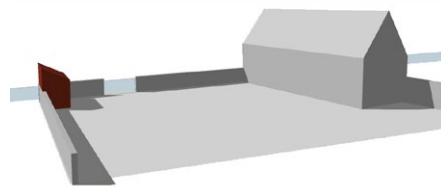
Sur l'extrémité ouest de Bas-Chamboisson, dont le front bâti est rythmé par une succession de pignons et de hauts murs de clôture, ainsi que pour les grandes propriétés du cœur de bourg, il est vivement préconisé d'éviter la construction d'an-

nexe de hauteur supérieure à celle du mur de clôture. Il est préférable d'envisager une implantation en continuité du bâti principal ou en limite séparative (en regard du bâti existant).



© CAUE 37

Hauteur de la façade de l'annexe au maximum égale à celle du mur de clôture



© CAUE 37

Implantation en regard du bâti principal si la hauteur de la façade de l'annexe est supérieure à celle du mur de clôture

Matériaux

L'emploi de matériaux traditionnels sera privilégié afin de concourir à une bonne insertion dans le site : pierre de taille, maçonnerie de moellons, ainsi que l'enduit s'approchant dans son aspect des enduits traditionnels. **Cette préconisation vaut également pour l'architecture contemporaine**, qui pourrait

utiliser les matériaux traditionnels en les accompagnant de bois (laissé naturel), métal (non brillant), verre ou panneaux composites de façon homogène. **Un soin particulier sera porté à l'harmonisation des tonalités de la nouvelle construction avec celles du site d'implantation.**

Pour plus détails, se référer au document « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre - Préconisations destinées aux professionnels »

Le bâti rural transformer une grange en habitation

9

Préconisations

Composition de la façade

La position des ouvertures sur les granges et bâtiments annexes est guidée par un souci purement fonctionnel : **accéder, ventiler, éclairer**. Les façades ne sont pas à proprement parler ordonnancées.

Dans le cadre d'un projet de transformation d'une grange en habitation, nécessitant la création de nouvelles ouvertures, on veillera à **conserver cette caractéristique**.

Le projet s'attachera à tirer parti des ouvertures existantes,

afin de ne pas les supprimer. Les anciennes menuiseries pourront être utilisées comme contrevents.

Le changement de destination des granges peut donner lieu à une inscription contemporaine du projet dès lors que cette inscription établit un dialogue harmonieux avec le cadre bâti et paysager dans le lequel il s'inscrit. Il est vivement conseillé de faire appel aux compétences d'un « homme de l'art ».

Modification et suppression d'ouvertures

Dans le cas d'un projet d'aménagement nécessitant la suppression d'une porte de grange,

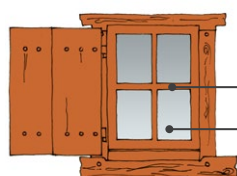
- soit le bouchement sera réalisé avec des matériaux et techniques similaires à ceux d'origine (moellons),
- soit la porte de grange sera conservée et laissée en position fermée, ou encore le bouchement en parpaing sera masqué par un bardage bois. Les planches auront une largeur de 15 à 32 cm, seront posées verticalement et peintes. Les produits d'imprégnation bois sont à exclure.

Aux abords des monuments historiques (périmètre de protection et de covisibilité), la suppression d'ouverture n'est à priori pas envisageable. Les projets seront étudiés au cas par cas.

Pour les autres types d'ouvertures, les préconisations de la fiche N° 3 « modifications et suppressions d'ouvertures » s'appliquent.

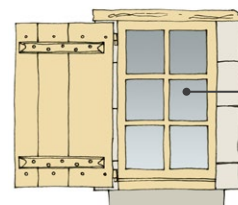
Création d'ouvertures

Les prises de jour à créer reprendront les dimensions et les spécificités des fenêtres (traitement des jambages et des linteaux) déjà en place sur la façade de la grange ou par analogie avec celles du logis de manouvrier qui présentent les mêmes caractéristiques. Il en va de même pour les menuiseries de ces prises de jour.



Jambage, linteau et appuis en bois

Petit bois
Vantail divisé en quatre carreaux



Jambage et appuis en pierre de taille. Linteau en bois

Vantail divisé en six carreaux

Hauteur de la fenêtre = 1,4 à 1,6 x la largeur. Largeur de la fenêtre = 0,65 à 0,70 m

Si le projet prévoit la création d'une large baie, celle-ci sera traitée par analogie avec les portes de grange. Son contrevent sera identique à une porte en bois coulissante sur rail (constitué de préférence de larges planches verticales).



N. COURTIN, architecte



CASTELNAU FERRY, architecte

Dans le cadre d'une inscription contemporaine du projet, des ouvertures de type « meurtrières » peuvent être envisagées.



N. SAN, R. RIVIÈRE, architecte



P. POUS, architecte



Menuiseries et serrureries

En présence d'un **porteau**, ses **portes pleines seront conservées**, si leur état le permet, pour être utilisées comme contre-vents, alors que la baie vitrée qui les remplace généralement dans le cadre de ce type de projet, sera positionnée en retrait intérieur.

Le **traitement du fronton en bois** sera conservé ou restitué. Le bois pourra être peint, passé au lait de chaux ou on le laissera se patiner naturellement. **En aucun cas le bois ne sera verni.**

Dans le cadre d'une inscription résolument contemporaine, le fronton bois pourra être remplacé par une imposte vitrée. Dans ce cas, le panneautage de la baie s'attachera à restituer les proportions des planches de bois. Les profils seront le plus fins possible afin d'évoquer les joints d'assemblage des planches. Ceux-ci seront positionnés verticalement en l'ab-



sence de débord de toiture sur le portea et horizontalement en présence d'un débord de toiture.

La **baie vitrée** sera décomposée en panneaux verticaux. La composition du panneautage s'inscrira dans la simplicité qui caractérise le bâti rural.



Les **petites baies de ventilation** qui n'étaient pas équipées de fenêtres recevront des fenêtres plein jour. Leur menuiserie sera soit en bois peint, soit en aluminium ou en acier de teinte sombre. Dans ce dernier cas, le cochonnet (partie fixe de la menuiserie restant visible depuis l'extérieur) n'excédera pas 1 cm. Ou bien, une feuillure sera réalisée dans l'encadrement intérieur de la baie, de façon à ce que depuis l'extérieur, la menuiserie ne soit pas lisible. Ou encore, le verre, à l'exclusion de pavé de verre, sera collé sur la maçonnerie.



Création d'ouvertures en toiture

Les préconisations de la fiche N°1 «toiture» s'appliquent.

Création de prises de jour en lucarne

Les préconisations de la fiche N°1 «toiture» s'appliquent.

Création de souches de cheminées

Idéalement, les souches de cheminées à créer reprendront les caractéristiques des cheminées du logis de manouvrier. Elles seront **situées en pignon** ou au niveau des **murs de refend, à proximité du faîtage**.

Elles auront une **section rectangulaire** (environ 0,40 m x 1,40 m). Elles seront traitées en moellons enduits et couronnées par deux ou trois rangées de tuiles ou une pierre de taille posée en saillie.

Pour plus détails, se référer au document « Charte architecturale et paysagère d'Azay-sur-Indre - Préconisations destinées aux professionnels »



Coffrets de branchement ou de comptage

Les **coffrets de branchement ou de comptage** (EDF, GDF, TELECOM, etc. ...) doivent être le plus discret possible. Ces coffrets **seront totalement encastrés dans une niche créée dans la façade ou la clôture** et pourront, par exemple, être fermés par un volet en bois plein ou en métal peint dans une teinte légèrement plus foncée que le ton de la façade, ou de même teinte que les menuiseries si celle-ci est d'une tonalité relativement claire tout en étant plus soutenue que celle de la façade.

Boîtes aux lettres

Les **boîtes aux lettres** seront également **encastrées dans la façade ou la clôture**.

Digicodes et interphones

Les **boîtiers de digicodes et interphone** seront totalement **encastrés en tableau de la porte**.

Câbles

Les **câbles apparents en façade** seront **dissimulés dans une goulotte en zinc peinte de la même teinte que celle de la tapisserie**. Idéalement, cette goulotte sera positionnée sous la corniche ou bandeau d'étage ou le long d'une chaîne d'angle.

Antennes et paraboles

Dans la mesure du possible, **antennes et paraboles** seront **localisées dans les combles**. Si cette configuration n'est techniquement pas viable, elles seront **positionnées sur les versants de toiture ou façades non visibles depuis l'espace public, ou encore, sur les bâtiments annexes**. Leur alimentation sera **réalisée par l'intérieur du bâtiment** de façon à éliminer la présence de câbles en toiture et façade.

Ventilations, conduits, ventouses de chaudière

Les **appareils de chauffage, de ventilation, de climatisation, conduit d'extraction ou ventouse de chaudière, ne doivent pas**, dans la mesure du possible, **être perceptibles depuis l'espace public**. Idéalement, les façades sur rue ne pourront recevoir que les grilles de ventilation encastrées et positionnées en accord avec la composition de la façade.

Cuves et citernes

Les **cuves ou citernes extérieures** seront de préférence **enterrées**. Si cette configuration n'est pas possible, les **cuves et citernes posées au sol** seront **dissimulées par une haie d'essences indigènes ou une clôture en bois**. Leur localisation s'attachera à ce qu'elles ne soient **pas visibles depuis l'espace public**.

Panneaux photovoltaïques

Les **panneaux photovoltaïques** seront **posés au sol et masqués par une haie d'essences indigènes ou une clôture en bois**. Si ce dispositif n'est techniquement pas envisageable, les panneaux photovoltaïques seront posés sur les volumes annexes (appentis, abris de jardin ...), non perceptibles depuis l'espace public, et totalement encastrés dans la toiture. **En aucun cas, les panneaux photovoltaïques ne pourront être posés sur les bâtiments principaux**.

Le bâti rural clôtures minérales et murs de soutènement

11

Caractéristiques à préserver et préconisations

Principes généraux

Les murs de clôture et de soutènement en moellons hourdés de terre et/ou de mortier de chaux naturelle qui participent à l'identité du bourg et des hameaux sont à préserver, ainsi que l'ensemble des éléments constitutifs de ces murs concourant à les caractériser : grillage simple sur piquets, palissade ajourée, grille, portail, portillon.

Leur restauration veillera à restituer leur caractère original : forme, aspect (pierre vue ou enduit plein), dimensionnement et type de couronnement.

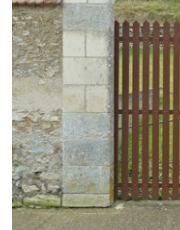
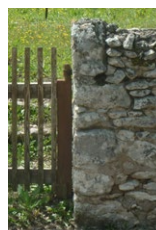
Leur restauration sera, le plus possible, exécutée avec des matériaux et techniques similaires à ceux d'origine : moellon tout venant (tuffeau, grès, silex ...) et enduit de chaux naturelle ou pierre de taille (voir fiche N°2 «ravalement»).

Il en va de même pour l'ensemble des éléments de menuiserie et de serrurerie qui les accompagnent : palisses de bois, portails en bois pleins ou ajourés, grilles festonnées ou non, serrures ... Les spécificités de traitement : section, mode d'assemblage, système décoratif ... seront reproduits.



Les murs de clôture présentent une épaisseur comprise entre 40 et 43 cm. Leur hauteur traduit la hiérarchie des espaces qui closent (potagers, cours de ferme, grandes propriétés). Le couronnement arrondi, en moellon revêtu d'un enduit plein et de finition lissée, pour protéger le mur des infiltrations d'eau, est très largement représenté. On note cependant que le traitement du couronnement peut également être lié au statut social du propriétaire. Ainsi, le couronnement arrondi

peut être remplacé par une couvertine en pierre de taille cintrée, y compris pour les murs de clôture des jardins potagers ayant appartenu à un commanditaire « aisé ». De la même façon, les ouvertures dans le mur de clôture peuvent être traitées par une pile (pierre de taille). Il est souhaitable de préserver ces spécificités.



Les spécificités à respecter

Les murs de clôture des cours de ferme en coteau - bourg d'Azay-sur-Indre

En coteau, les murs de clôture jouent aussi le rôle de mur de soutènement. Leur hauteur sur l'espace public varie de 1,40 m à 2,00 m. Ils sont constitués de moellon tout venant revêtu d'un enduit à pierre vue. Leur couronnement arrondi est constitué de moellon revêtu d'un enduit plein et de finition lissée, ou en pierre de taille, cintrée ou plate. Ces murs de

clôture sont surmontés d'un grillage simple torsion en acier galvanisé sur piquets d'une hauteur comprise entre 0,60 m et 0,80 m.



Les murs de clôture des potagers en coteau - bourg d'Azay-sur-Indre

La hauteur des murs varie de 0,70 m à 0,90 m. Ils sont constitués de moellon tout venant revêtu d'un enduit à pierre vue. Leur couronnement est arrondi et est constitué de moellon revêtu d'un enduit plein et de finition lissée, ou en pierre de taille

Ces murs de clôture sont surmontés d'un grillage simple tor-

sion en acier galvanisé sur piquets d'une hauteur comprise entre 0,60 m et 0,80 m.



Les murs de clôture des potagers en vallon - bourg d'Azay-sur-Indre et hameau de Morillon

La **hauteur** des murs varie de **0,45 m à 0,80 m**. Ils sont constitués de moellon tout venant revêtu d'un **enduit à pierre vue**. Leur **couronnement** est **arrondi** et est constitué de moellon revêtu d'un **enduit plein et de finition lissée, ou en pierre de taille**.

Lorsque ces murs de clôture sont surmontés d'un grillage la

partie maçonnerie à une hauteur de 0,55 m et le grillage une hauteur est de 0,90 m.



Les murs de clôture des potagers et cours de fermes en plateau - bourg d'Azay-sur-Indre

La **hauteur** des murs varie de **0,45 m à 1,10 m**. Ils sont constitués de moellon tout venant revêtu d'un **enduit à pierre vue**. Leur **couronnement** est **arrondi** et est constitué de moellon revêtu d'un **enduit plein et de finition lissée**.

Ces murs de clôture sont **surmontés d'un grillage simple torsion en acier galvanisé** sur piquets d'une **hauteur** comprise entre **0,60 m et 1,15 m**.



Les murs de clôture des potagers et cours de fermes en plateau - hameaux

La **hauteur** des murs varie de **0,90 m à 1,45 m**. Ils sont constitués de moellon tout venant revêtu d'un **enduit à pierre vue**. Leur **couronnement** est **arrondi** et est constitué de moellon revêtu d'un **enduit plein et de finition lissée**.

Ces murs de clôture **ne sont** généralement **pas surmontés d'un grillage**. Lorsque c'est le cas, la hauteur du mur n'excède pas 1,10 m et 0,60 m pour la partie grillagée.



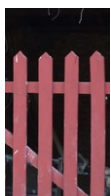
Serrureries des murs de clôture - Portails et portillons

Les portails et portillons ont toujours une hauteur inférieure ou égale à celle de la clôture, entendue mur + grillage ou grille.

Les portails et portillons sont :

- soit des palisses de bois à extrémité droite, arrondie ou pointue

- soit constitué d'un bâti en bois sur lequel est fixé un grillage simple (grillage à poule ou simple torsion) en acier galvanisé, - ou encore d'un bâti en cornières métalliques sur lequel est fixé un grillage simple (grillage à poule ou simple torsion) en acier galvanisé.



Création d'ouvertures dans un mur de clôture

La démolition partielle des murs de clôture afin de créer un nouvel accès ou de permettre l'implantation d'une construction à l'alignement devra éviter de créer un effet d'arrachement.



A proscrire

Création de murs de clôture

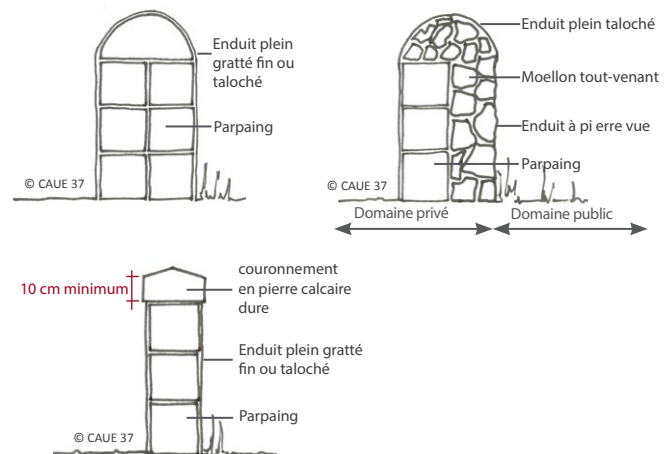
Afin de préserver la cohérence du paysage urbain, la création de clôtures se fera par référence à la typologie bâtie qu'elles accompagnent et/ou par référence aux clôtures environnantes en terme de hauteur et d'aspect (couronnement, type d'enduit et coloris, présence de grille, de palisse ou de simple grillage).

Les murs de clôture en parpaings non enduits ou constitués de plaques de bétons sont à éviter. De la même façon, éviter les pilastres préfabriqués et les parements de fausses pierres. Il est préférable dans ce cas de réaliser un enduit plein de finition grattée fin ou lissé.

On privilégiera la réalisation de nouveaux murs de clôture d'une épaisseur minimum de 40 cm, constitués :

- soit par deux rangées de parpaings revêtus d'un enduit gratté fin ou taloché,
- soit par une rangée de parpaings doublée de moellons enduits à pierre vue ou devinée côté domaine public.

Sur les nouveaux murs de clôture constitués d'une unique rangée de parpaings et présentant en conséquence une épaisseur deux fois inférieure à celle des murs traditionnels, le couronnement sera constitué par une dalle de pierre d'une épaisseur minimum de 10 cm avec léger débord (maxi 2 cm).



Serrureries des nouveaux murs de clôture

Les **portails, portillons, grilles et palisses** seront de préférence réalisés en bois ou en ferronnerie et non en plastique ou en aluminium. **Sur les murs de clôture accompagnant le bâti rural**, il est préférable d'opter pour un **grillage simple torsion** plutôt qu'une palisse de bois ou une grille. Ces deux derniers dispositifs ne correspondant pas aux usages traditionnels.

Aux abords des monuments historiques (périmètre de protection et de covisibilité), l'ensemble des éléments de clôture

Si le mur de clôture est surmonté d'un **grillage**, celui-ci sera à **simple torsion en acier galvanisé sur piquets**, à l'**exclusion du grillage plastifié vert ou blanc**. Le **grillage à treillis soudé** est à **proscrire**.

Les portails et portillons seront de facture simple, réalisés par analogie avec ceux du bâti rural. On privilégiera les modèles à lisse haute horizontale.

Si le portail et/ou le portillon sont en acier, on privilégiera les modèles à barreaudage verticaux soudés sur des traverses hautes et basses. L'ajout de volutes sur la lisse haute, de moulures sur un panneau inférieur, est à proscrire afin d'éviter tout maniérisme incompatible avec l'esprit du bâti rural.

ne pourra en aucun cas, être réalisé en PVC ou en aluminium, ces matériaux ne se patinant pas et le PVC présentant en outre, des sections nettement supérieures à celles du matériau traditionnel qu'est le bois.

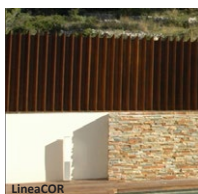


Dans le cadre d'une restructuration d'un bâtiment rural, ferme, logis de manouvrier et plus particulièrement grange et annexe, s'appuyant sur une écriture résolument contemporaine du projet, la clôture accompagnant le bâtiment pourra être traitée en acier à résistance améliorée à la corrosion atmosphérique, type Corten, Indaten, Diweten (acier prépatiné

dont le processus d'oxydation naturelle est stabilisé, empêchant la progression de la corrosion du matériau). L'aspect brut de ce matériau s'accorde avec l'esprit du bâti rural et sa teinte rappelle celle des peintures ocre rouge brun, dont de nombreuses traces ont été retrouvées sur d'anciennes menuiseries.



Inscription contemporaine de la clôture



Tolérance hors secteur de protection des monuments historiques

Hors périmètre de protection des monuments historiques, les portails, portillons et palisses, accompagnant le bâti rural pourront être réalisés en aluminium qui présente des sections similaires à celles des éléments traditionnels en bois, sous condition qu'ils soient constitués de lames verticales jointives.



Coloris des portails et portillons

Portail et portillon seront peints dans une teinte unique. Afin de s'inscrire dans la simplicité qui caractérise le bâti rural, la teinte sera identique à celle présente sur les menuiseries (portes et fenêtres) du bâtiment.

Les coloris des peintures seront choisis dans le nuancier du bâti rural (voir fiche N°5 «peinture des menuiseries»)

La bichromie, différence de teinte et/ou de ton entre lames verticales et lisses horizontales est à proscrire.

Nota : Sur un support bois, éviter les vernis, produits d'imprégnation ton bois et les peintures de finition brillante.

Le bâti rural clôtures végétales, grilles et palisses

Préconisations

12

Clôtures végétales

Les haies bocagères marquant les limites de propriétés **seront conservées**. Les haies de thuyas ou toutes autres essences exogènes seront remplacées à terme par des haies bocagères composées d'essences appartenant à la palette régionale (voir fiches P1 et P2 «plantations en zone habitée»).

Les haies nouvelles seront composées d'essences variées, en associant espèces caduques et persistantes, à fleurs ou à baies, afin de créer des haies homogènes, offrant une variété de couleurs et une meilleure résistance aux maladies.

En limite de propriété sur rue, les haies **seront taillées**, de façon à présenter une structuration similaire à celle des murs de clôture. Dans cet esprit, leur **hauteur sera comprise entre 1,00 m et 1,80 m**. Leur implantation s'attachera à ne pas empiéter sur le domaine public.

Les haies **en limite de propriété sur sentier pédestre seront traitées en taille libre**, afin de s'inscrire dans l'esprit du lieu.



En limite séparative, les haies pourront être **taillées ou libres**. Il est préférable d'implanter les haies à une distance de 0,60 m à 0,80 m de la limite de propriété, afin de pouvoir intervenir, le cas échéant, sur le grillage et à fortiori sur le mur marquant la limite. Il est également préférable de limiter la hauteur des haies à 2,00 m afin de ne pas créer de zone d'ombre trop importante sur la parcelle voisine.

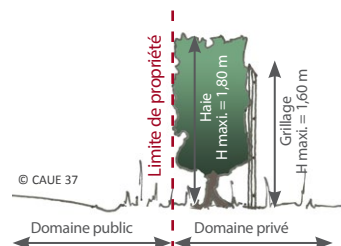
Clôtures végétales doublées d'un grillage

Si les haies sont doublées d'un grillage simple torsion plastifié vert ou blanc ou d'un grillage à mailles soudées, elles seront alors positionnées au premier plan de la voirie, afin de masquer le grillage.



Simple torsion

Maille soudée



Le treillis soudé ainsi que les portails et portillons à caractère industriel qui accompagnent ce type de clôture sont à proscrire.



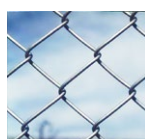
A proscrire

Tolérance hors secteur de protection des monuments historiques

Hors périmètre de protection des monuments historiques, le grillage doublant la haie pourra être constitué d'un treillis soudé, sous condition qu'il soit positionné côté intérieur de la propriété et, par conséquent non visible depuis le domaine public et qu'il soit de teinte gris sombre, à l'exclusion des teintes vertes, blanches et noires.

Clôtures grillagées sans accompagnement végétal

En l'absence de haie, et si la clôture est traitée par un **grillage**, celui-ci sera à **simple torsion en acier galvanisé** sur piquets, à **l'exclusion de tout autre type de grillage**.



Grilles de clôtures

Les **grilles de clôture** doublées ou non par une haie, seront de **facture simple** : **barreaux verticaux soudés sur des traverses hautes et basses**. L'ajout de volutes sur la lisse supérieure est à proscrire afin d'éviter tout maniérisme incompatible avec l'esprit du site.



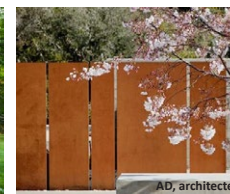
Simplicité



A éviter

Dans le cadre d'une restructuration d'un bâtiment rural, ferme, logis de manouvrier ou grange et annexe, **s'appuyant sur une écriture résolument contemporaine du projet, la grille de clôture** accompagnant le bâtiment **pourra être**

traitée dans le même esprit, sous réserve d'être de facture simple et de respecter une composition verticale.



Inscription contemporaine de la clôture en serrurerie

Clôtures de palisse de bois

Les **palisses de bois** doublées ou non par une haie seront composées de **lames verticales à extrémités droites, arrondies ou pointues d'une hauteur maximum de 1,20 m.**

Les clôtures en palisse de bois accompagnant le bâti, seront peintes.

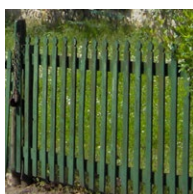
Les palisses de bois clôturant les jardins, seront de préférence peintes, mais on pourra laisser le bois se patiner naturellement.

Palisse, portail et portillon seront peints dans une teinte unique. La bichromie, différence de teinte et/ou de ton entre lames verticales et lisses horizontales est à proscrire.



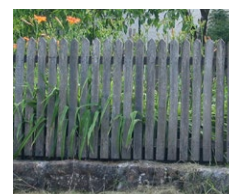
Les coloris des peintures seront choisis dans le nuancier du bâti rural (voir fiche N°5 «peinture des menuiseries»)

Nota : Sur un support bois, éviter les vernis, produits d'imprégnation ton bois et les peintures de finition brillante.



Dans le cadre d'une restructuration d'un bâtiment rural, ferme, logis de manouvrier ou grange et annexe, **s'appuyant sur une écriture résolument contemporaine du projet, la palisse de bois** accompagnant le bâtiment **pourra être traitée dans le même**

esprit, sous réserve d'être de facture simple et de respecter une composition verticale.

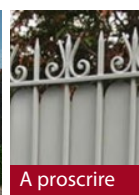
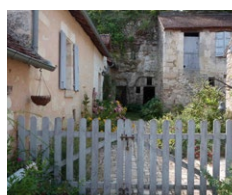


Inscription contemporaine de la clôture en bois

Portails et portillons

Les portails et portillons seront de facture simple, réalisés par analogie avec ceux du bâti rural. On privilégiera les modèles à lisse haute horizontale.

Si le portail et/ou le portillon sont en acier, on privilégiera les modèles à barreaudage verticaux soudés sur des traverses hautes et basses. L'ajout de volutes sur la lisse haute, de moulures sur un panneau inférieur sont à proscrire afin d'éviter tout maniérisme incompatible avec l'esprit du bâti rural.



A proscrire

Le bâti rural aménagement des cours et espaces libres

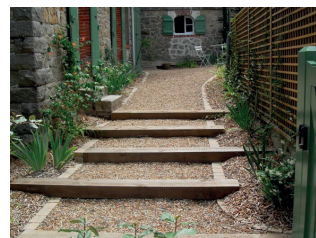
13

Préconisations

L'aménagement des cours privatives visibles depuis le domaine public

L'aménagement des **cours privatives visibles depuis le domaine public** s'inscrira dans la **simplicité** qui caractérise les paysages Azéens. Ainsi, on limitera le recours à deux ou trois matériaux pour un même aménagement et des plantations d'essences appartenant à la palette régionale l'accompagneront afin de **maintenir une forte présence végétale**.

Le recours à des matériaux naturels pour les traitements de sols est à privilégier. L'usage de l'enrobé teinté ou non est à proscrire, son aspect figé et artificiel n'étant pas en adéquation avec le caractère rural et la simplicité du site.



La pierre calcaire naturelle en dallage ou pavage. On privilégiera les joints creux à granulats ou enherbés.



Le gravier de Loire ou un mélange de gravier de Loire et de quartz.



Les stabilisés (sables ou graves, agglomérés par compactage avec ou sans liant, chaux, sel, à l'exclusion du ciment. Les stabilisés avec liant offrent une meilleure tenue dans le temps et autorisent un usage sur terrain présentant une pente jusqu'à 15%.



Le bois sous forme de traverses ou de pavés jointoyés au mortier de chaux ou avec des granulats de teinte sombre ou encore, enherbés. Les traverses de bois peuvent également servir à la réalisation d'emmarchement.

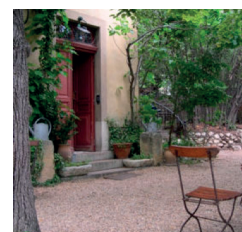
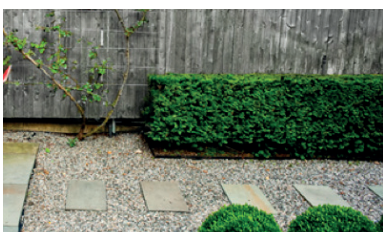


Le béton désactivé, sous réserve que les agrégats entrant dans sa composition soient constitués d'un mélange de granulats de Loire (rosés) et de quartz (blanc), afin que la teinte du revêtement s'harmonise avec l'architecture. Les agrégats seront de préférence de très faible granulométrie.

Nota : L'usage intensif du béton désactivé, quels que soient les contextes et sites d'implantation (urbains ou ruraux), tend

à banaliser les paysages bâtis. Il est recommandé d'user avec parcimonie de ce matériau et de **réserver son emploi au traitement de surfaces restreintes**.

La bonne tenue dans le temps de ce revêtement est assujettie à la mise en œuvre de joints de dilatation tous les 20 m² en surface et tous les 5 m en longueur, afin de limiter les fissurations. D'autre part, les reprises étant difficiles à exécuter (teinte et granulométrie ne peuvent être reproduites à l'identique), il est recommandé d'éviter d'utiliser ce matériau sur les réseaux.



Les espaces libres végétalisés

Afin de maintenir la richesse et la diversité paysagère, botanique et écologique, caractérisant le territoire Azéen :

Les **jardins potagers** et **vergers** présents aux abords des habitations et en rives de l'Indre et de l'Indrois, **doivent être préservés**.



Les arbres isolés (noyers et tilleuls de cour de ferme), les arbres en rive de l'Indre, et ceux constituant les bosquets en plateau et vallon, seront préservés durant leur durée normale

de vie, et remplacés à terme, par un **spécimen appartenant à la palette régionale** :

- chêne sessile, chêne pédonculé, alisier torminal, cormier, charme commun, érable champêtre, bouleau verruqueux en zone sèche

- chêne pédonculé, frêne commun, peuplier noir, aulne glutineux, saule blanc et charme commun en zone humide.

Source : Chambre d'agriculture d'Indre et Loire

Les haies bocagères marquant les limites de propriétés **seront conservées**. Les haies de thuyas ou toutes autres **essences exogènes seront remplacées à terme par des haies bocagères composées d'espèces appartenant à la palette régionale** (voir fiches P1 «plantations en zone mi-ombre» et P2 «plantations en zone plein soleil»).

Les plantations en pieds de murs, roses, iris, chèvrefeuilles, glycines et vignes seront maintenues.



Les compositions en pied de façade ou de mur de clôture s'attacheront à rechercher la simplicité par l'équilibre des masses et des hauteurs, l'harmonie des contrastes de textures (feuilles lisses et velues, brillantes et mates) et une **palette de coloris pour les fleurs n'excédant pas trois teintes**. Idéalement, les compositions s'appuieront sur une teinte dominante ponctuée d'une ou deux couleurs différentes. Dans ce dernier cas, les deux teintes seront choisies soit assez proches l'une de l'autre, orange et rouge par exemple, ou mauve et bleu, ou à contrario choisies dans les teintes complémentaires, jaune et bleu par exemple. La teinte dominante pourra être donnée par les plantes grimpantes ou à contrario par les plantes couvre-sol.

Afin de protéger les murs des ventouses et crampons des plantes grimpantes, des supports verticaux, treillages ou grillages, seront préalablement posés avant toute plantation.

Le choix des plantes est fonction, d'une part, de la nature du sol et, d'autre part, de l'exposition des murs. Les murs ensoleillés seront plutôt couverts d'espèces à feuillage caduc pour laisser les murs profiter du soleil hivernal, tandis que pour les murs ombragés on préférera des plantes à feuillage persistant qui contribuent à l'isolation thermique (voir fiches P1 «plantations en zone mi-ombre» et P2 «plantations en zone plein soleil»).